

BAIE JAMES: RETOUR AU TRAVAIL

♦ (PC) — Hydro-Québec et les représentants du Syndicat canadien de la fonction publique en sont venus, tard en soirée hier, à une entente qui assurera le retour au travail des employés évacués du complexe La Grande de la Baie James, a annoncé la société d'Etat.

par Lia LEVESQUE

Une rencontre de négociations à laquelle participait notamment le président-directeur général de la société d'Etat, M. Guy Coulombe, avait débuté à 15h hier au siège social d'Hydro-Québec, boulevard Dorchester, à Montréal, pour se prolonger jusqu'au milieu de la soirée.

Jusqu'à l'annonce de l'accord, rien n'avait transpiré du climat à la table de négociations. Hydro-Québec avait convoqué une conférence de presse pour 15h30 mais elle a été retardée au fur et à mesure que se

prolongeaient les pourparlers.

Quelque 175 employés d'Hydro-Québec en poste aux centrales de la Baie James ont été "rapatriés" vers Montréal et Québec en fin de semaine à la suite d'un débrayage spontané visant à protester contre l'arrêt des recherches pour retrouver deux employés de l'entreprise disparus dans la région de La Tuque.

Le débrayage s'est étendu hier matin à la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Reprise des recherches

Les syndiqués exigeaient la reprise des recherches pour retrouver MM. Jacques Jalbert, de Luceville, et Bertrand Dionne, de Grand-Mère.

L'avion qui transportait les deux hommes de la Baie James à Québec est disparu le 15 décembre dans la région de La Tuque. Les recherches

des Forces canadiennes n'ont donné aucun résultat. Sur les pressions du syndicat, Hydro-Québec avait accepté il y a deux semaines de reprendre les recherches à ses frais. Celles-ci ont de nouveau été interrompues il y a une semaine.

Un porte-parole du service des relations publiques d'Hydro-Québec à la Baie James a soutenu de son côté que les recherches n'étaient que suspendues. Selon lui, on envisage d'effectuer des relevés géomagnétiques pour étayer l'hypothèse voulant que l'avion se soit écrasé dans le lac Wayagamac. Si ces relevés permettent de déterminer qu'il y a une masse métallique qui pourrait être les débris de l'appareil dans le lac, on pourrait avoir recours à un sous-marin miniature muni de caméras vidéo, a indiqué ce porte-parole.

LIRE A-2, BAIE JAMES

LE SOLEIL

MARDI 14 JANVIER 1986

QUÉBEC, 90^e année, no 16,

52 pages, 3 cahiers

+ 1 tabloïd

Livraison à domicile (7 jours) 2,75\$

lles de la Madeleine-Gaspé-Rivière-aux-Renards-Perce-Abitibi 50¢

35¢

depôts garantis **8 1/4 %** 30 jours
FIDUCIE PRÊT ET REVENU
692-1221 / 626-1221 / 659-1814

POUR UNE MAISON DE \$60,000

\$110 DE PLUS EN TAXES À STE-FOY?

♦ Victime de la grande débauche de 1985, selon l'expression de la mairesse Andrée Boucher, le contribuable moyen de Sainte-Foy (le propriétaire d'une maison unifamiliale évaluée à \$60,000) devra déboursier \$110 de plus en 1986 pour payer son compte de taxes, si le budget proposé par la mairesse est entériné par le conseil municipal à une réunion spéciale qui doit avoir lieu le 21 janvier.

par Pierre MARTEL

Ainsi, selon le budget totalisant des dépenses de près de \$79 millions pour 1986, le compte de taxes du contribuable dont l'évaluation est de \$60,000 passera donc de \$1,251 à \$1,361, soit une augmentation de 8,8 pour 100.

Si le budget est adopté tel que proposé par la mairesse de Sainte-Foy, le taux de la taxe foncière passera de \$1,77 à \$1,92 du \$100 d'évaluation, soit une augmentation de 15 cents ou 8,4 pour 100. C'est cette augmentation qui comblera la majeure partie du manque à gagner établi à \$4,4 millions par l'administration de Mme Boucher.

Par ailleurs, la taxe d'eau pour le secteur résidentiel passera de \$40 à \$45 par logement. La taxe d'égout est augmentée de \$40 à \$45 par logement. De plus, la taxe d'enlèvement des ordures, toujours dans le secteur résidentiel, fera un bond de \$65 à \$75 par logement. Enfin, le taux de la taxe d'affaires devrait passer de 12,50 à 13 pour 100 de la valeur locative.

La grande débauche

Dans son discours du budget, la mairesse de Sainte-Foy a particulièrement insisté sur

Lire A-2, STE-FOY

TABLOID SPORT



Mario MAROIS



Daniel BOUCHARD

L'ADAPTATION À UN NOUVEAU CLUB EST PARFOIS DIFFICILE

♦ Les transactions ne sont pas toujours faciles à accepter. C'est le cas de deux ex-Nordiques, Daniel Bouchard et Mario Marois. Pour sa part, Bouchard ne cache pas que son adaptation à Winnipeg a été très difficile. Le gardien commence à peine à s'acclimater avec sa nouvelle équipe. Dans son cas, Mario Marois, fortement secoué par son échange aux Jets, hésite quand vient le temps de parler d'acclimation avec sa nouvelle formation. Il avoue cependant que son adaptation pourrait prendre un certain temps, l'échange ayant complètement bouleversé sa vie. Notre journaliste Jean-François Tardif a rencontré les deux anciens fleurdéliés.

Page 3

NORDIQUES: UNE VENTE N'EST PAS ENVISAGEABLE POUR O'KEEFE (QUÉBEC)

page 2

LES GARDES-CHASSE POURRAIENT ATTENDRE AU TRAIN LES CHASSEURS MONTAGNAIS DE CARIBOUS

page B-2

LES LARMES DE SANG DE LA VIERGE DE SAINTE-MARTHE

EXORCISER POUR AVOIR LA VÉRITÉ

— PÈRE BERNIER

♦ Selon le père Raymond Bernier, du patro Roc-Amadour, à Québec, l'Eglise a les moyens de vérifier l'authenticité des taches

par Jean MARTEL

de sang qui apparaissent sur une statue de la Vierge à Sainte-Marthe-sur-le-Lac: c'est de faire un exorcisme dans la maison où se produit le phénomène.

Cependant, ajoute-t-il, ce n'est pas n'importe quelle personne qui peut exorciser. Il faut un prêtre qui se sacrifie, prie et jeûne.

Pourquoi utiliser un tel moyen? Le père Bernier croit que "ça suinte un peu trop fort".

"Il y a une limite, dit-il. Tout suinte dans cette maison. Cela me laisse songeur. Il faut faire un discernement pour savoir à quoi s'en tenir".

"Le diable est peut-être en train de troubler la foi des gens. Se pourrait-il qu'il jette du discrédit sur les icônes qui suintent? Aussi je propose qu'on procède à un exorcisme. Mais il faudrait que les gens chez qui le phénomène se produit acceptent l'exorcisme".

On sait que le père Bernier repand la dévotion mariale. Depuis son voyage à Medjugorje, en Yougoslavie, où la Vierge apparaissait à des adolescents, il a souvent l'occasion de parler en public de ces événements extraordinaires.

Il a fait imprimer 60,000 images de la Vierge de Medjugorje appelée "Vierge de la paix". Or, il disait hier au SOLEIL que quatre de ces images se sont mises à suinter: une à Québec, une à Trois-Rivières et deux dans la Beauce. Il reconnaît dans ce phénomène une intervention surnaturelle, mais il demeure sceptique en ce qui concerne la statue de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Pour ou contre

Le phénomène des icônes ou des images qui suintent n'a pas fini de diviser les gens; les uns voient là la main de Marie qui agit directement pour rappeler aux gens la nécessité de la conversion; d'autres voient là une supercherie ou le signe de troubles personnels.

LIRE A-2 EXORCISER

Autres informations à la page A-3

"GOOD MORNING AMERICA" EN DIRECT DE QUÉBEC

Page B-3



COLLABORATION CANADA-JAPON

♦ Le premier ministre japonais Yasuhiro Nakasone a invité le Canada, hier, à collaborer étroitement avec son pays dans le but de favoriser la paix, le désarmement et la prospérité dans les pays en voie de développement.

Page A-8

LA MODE



DES MAILLOTS QUI EN METTENT PLEIN LA VUE

♦ La mode des maillots nous en met plein la vue cette année. 1986 nous apporte des maillots aux allures plus sexy, aux lignes profilées inspirées des belles sirènes de mer. C'est une explosion de couleurs et de fleurs exotiques qui envahit les nouvelles collections de maillots et de tenues de plage. Comme le rapporte notre collaboratrice Sylvie Corriveau, les maillots une pièce demeurent encore cette année les grandes vedettes.

Voir notre cahier C

LA MORTE VIVAIT ENCORE...

♦ BONN (AFP) — Une dame âgée de 91 ans a été enterrée vivante et a lutté pendant une heure en tambourinant des pieds et des poings contre son cercueil pour se faire libérer, a affirmé son fossoyeur au quotidien ouest-allemand à grand tirage Bild.

Le croque-mort était en train de jeter des pelletées de terre sur le cercueil, peu après la cérémonie d'inhumation, lorsqu'il a entendu distinctement des coups frappés contre le couvercle, rapporte Bild.

Six de ses collègues, appelés par l'employé, ont confirmé à la police avoir également entendu des coups. Toutefois, le temps d'aller chercher un responsable pour ordonner l'ouverture du cercueil, "les coups se sont progressivement affaiblis et quand le chef est arrivé une heure plus tard, on n'entendait plus rien", a expliqué l'employé cité par Bild.

Le cercueil n'a donc pas été ouvert.

SOMMAIRE

Alain Bouchard	B-1
Annonces classées	C-7 à C-10
Arts et spectacles	B-7 et B-8
Bandes dessinées	C-12
Bridge	C-9
Carrières et professions	C-4
Crayons de soleil	C-12
Décès	C-11
Dossiers	B-5
Economie	A-9 à A-12
Editorial	B-4
Feuilleton	B-8
Horoscope	C-9
Le monde	B-6
La région	B-1 à B-3
Mode	C-1 à C-5
Mot mystère	C-8
Mots croisés	C-9
Où aller à Québec	B-8
Patron	C-9
Télévision	B-8
Votre page	B-4

METEO



Ensoleillé avec passages nuageux et froid. Maximum de près de moins 15. Demain: ensoleillé et froid.

Détails, page C-7

A-2

Cautionnement de \$183,000

La cour d'appel du Québec libère Cotroni

♦ MONTREAL (PC) — Frank Cotroni a été libéré hier par la cour d'appel du Québec contre un cautionnement de \$183,000.

Cotroni, qui est âgé de 54 ans, est détenu à Montréal depuis 23 mois. Les États-Unis tiennent toujours à l'extrader pour tenir là-bas son procès pour une affaire de complicité en matière de trafic d'héroïne.

Le Montréalais avait été arrêté en août 1983 à Montréal. La demande d'extradition fut accordée par la cour supérieure et le Canada décidait de le renvoyer aux États-Unis en février 1984.

Détenu depuis lors, Cotroni ripostait par une requête en habeas corpus, destinée à bloquer la procédure d'expulsion.

En avril 1984, le juge Kenneth Mackay, de la cour supérieure, donne le feu vert à l'expulsion. Mais Cotroni s'adresse à la cour d'appel du Québec.

Celle-ci entend l'affaire l'automne dernier, mais pendant que les trois juges en délibèrent, l'un d'eux, Jean Turgeon, décède le 31 décembre dernier.

Le juge en chef du tribunal d'appel, Marcel Crête, commande une

nouvelle audition de la cause, prévue pour le 19 février prochain.

Comme Cotroni, qui a manifesté le désir de se rendre jusqu'en Cour suprême s'il le faut, est déjà détenu depuis deux ans et que l'appel est de nouveau reporté, le tribunal a consenti à le remettre provisoirement en liberté.

La cour a exigé \$100,000 en argent comptant et une garantie de \$83,000 sur immeubles. Le prévenu a dû remettre son passeport et devra se rapporter à la police hebdomadairement. Il devrait quitter Parthenais aujourd'hui.

Les réactions des partis d'opposition étaient prévues

♦ Comme prévu, les deux partis d'opposition au conseil municipal de Sainte-Foy ont réagi différemment au budget présenté hier soir par la mairesse Andrée Boucher.

par Pierre MARTEL

Alors que les gens de Présent Sainte-Foy ont indiqué qu'ils allaient voter contre le budget parce qu'il contient des augmentations de taxes que le parti ne juge pas nécessaires, les représentants du Renouveau municipal ont demandé de

remettre l'adoption du budget à une assemblée spéciale qui doit se tenir le 27 janvier.

Après avoir déploré le fait que Présent Sainte-Foy ait été tenu à l'écart de la préparation du budget, le porte-parole du parti, le conseiller Anatole Robichaud, a indiqué que le budget proposé par Mme Boucher lui apparaissait inacceptable pour les raisons suivantes: hausse trop élevée des dépenses; manque de contrôle des dépenses municipales ainsi qu'un manque de contrôle sur les dépenses de la CUQ et de la CTCUQ.

Quant au Renouveau municipal, il estime que des chiffres peuvent être modifiés dans le budget soumis par la mairesse de Sainte-Foy. Son porte-parole, le conseiller Claude Allard, a demandé jusqu'au 21 janvier pour étudier le budget et faire les recommandations qu'il jugera pertinentes.

STE-FOY (suite de la première page)

la situation financière corsée de sa municipalité. Situation qui s'est détériorée en 1985 avec ce que Mme Boucher appelle "la grande débauche" de la dernière année de l'administration Lavoie.

"En 1985, le budget de mon prédécesseur prévoyait des dépenses de \$72.1 millions. Or, les dépenses réelles se sont élevées à \$79.5 millions. On a qu'à penser aux dépassements pour des projets comme l'anneau de glace et la piscine olympique", d'affirmer la mairesse.

Mme Boucher ajoute: "En 1984, un fonctionnaire de la ville mettait en garde le conseiller Marcel Risi et le maire Lavoie en leur suggérant de mettre la pédale douce sur les dépenses d'immobilisation. Ce fonctionnaire ajoutait que la taxe foncière devrait être augmentée de façon importante en 1986 si on ne ralentissait pas le rythme des immobilisations. Or, l'administration Lavoie ne l'a pas écouté et on doit payer la facture maintenant", d'expliquer la mairesse qui a d'ailleurs remis une copie de cette lettre à la presse.

Immobilisations

Soulignant que l'héritage du Renouveau municipal lui lie les mains, Mme Boucher soutient que la si-

tuation financière serrée l'empêche d'initier des orientations.

Dans cette optique, la mairesse de Sainte-Foy a soumis un programme triennal d'immobilisations amaigri. Au cours des trois prochaines années, son administration prévoit investir \$40.1 millions en immobilisations. En 1985 seulement, les dépenses d'immobilisations ont été de \$22 millions.

Ainsi donc, les immobilisations devraient s'élever à \$12.1 millions en 1986, \$15.4 millions en 1987 et \$12.8 millions.

Maitresse d'école

Délaissant pour un moment son chapeau de mairesse, Mme Boucher a emprunté pendant un moment celui de l'enseignante qu'elle a déjà été pour expliquer le contenu de son budget.

Munie d'un crayon, elle a noirci plusieurs tableaux pour expliquer ce qui s'est passé au cours des dernières années sur le plan financier et ce qui a amené la situation corsée vécue actuellement par Sainte-Foy.

En passant, selon Mme Boucher, si la piscine olympique et l'anneau de glace avaient été réalisés selon les budgets initiaux, la hausse de la taxe foncière aurait été de cinq cents au lieu de quinze cents du \$100 d'évaluation.

EXORCISER (suite de la première page)

Les procédés de fabrication seraient-ils responsables de cet écoulement pour le moins inexplicable? M. Gerald Lacroix est président de l'imprimerie du Renouveau, à Charlesbourg, qui imprime les images de la "Vierge de la paix" qui se sont mises à suinter. Il dit que le procédé utilisé ne comporte rien de spécial.

"C'est un procédé en quatre couleurs, le même que nous utilisons pour d'autres travaux commerciaux que nous faisons: calendriers, revues, rapports... Or, on n'a jamais vu un calendrier ou un rapport gouvernemental suinter..."

Le phénomène

Le phénomène des statues de la Vierge qui laissent perler des gouttelettes semble se multiplier. En effet, depuis quelques mois, une "Vierge pèlerine" circule de paroisse en paroisse au Québec; cette statue dégagerait un liquide qui ressemblerait à des larmes. D'ailleurs, M. Jean-Yves Simard, de l'île d'Orléans, a écrit un livre intitulé "Le dernier appel" sur cette Vierge.

Cette statue doit parcourir certaines paroisses de la région de Québec à partir de la fin de se-

maine: Saint-Yves et Sainte-Genève à Sainte-Foy, Saint-Jean-Chrysostome sur la Rive-Sud... Ensuite, on la verra dans la région de Montréal, sur la Côte-Nord, etc.

Réunion de la Caisse populaire de Limoilou

♦ La réunion générale annuelle des membres de la Caisse populaire de Limoilou à Québec aura lieu le 29 janvier à 20h, au 801 sur la 4e Rue dans Limoilou, à la salle Amédée-Daigle (205) dans l'édifice de la CSD, à Québec. Aux élections, une candidature ne pourra être proposée à l'assemblée que si un préavis, signé par un membre et contresigné par le candidat, en a été donné dans les délais et selon les règles affichées à la caisse.



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Incendie à Québec

Une maison de trois étages, divisée en six logements, a été endommagée par un incendie à Québec, hier soir. Elle est située sur la rue Bagot, près de la rue Saint-Germain. Les flammes sortaient par une fenêtre du deuxième étage, à l'arrivée des premiers pompiers, et une seconde alarme a été sonnée. L'élément destructeur a été circonscrit en l'espace d'une demi-heure et une enquête a été instituée pour établir la cause de l'incendie qui n'a fait aucun mort ni blessé. Les pertes matérielles devraient atteindre \$25,000.

BAIE JAMES (suite de la première page)

En soirée, la société d'Etat a également fait le point sur les recherches entreprises par les Forces armées à la suite de la tragédie.

"Suite à la disparition de l'avion, l'armée canadienne a survolé à six reprises, en croisées et à différentes altitudes, le territoire préalablement réparti en quadrilatères.

"Pour effectuer ces recherches entreprises dès le 15 décembre, les militaires ont utilisé quatre puis six avions et hélicoptères qui ont effectué plus de 280 heures de vol. Le programme élaboré a été appliqué dans sa totalité. Cependant, à cause de la quantité de neige tombée depuis le 15 décembre, qui rendait impossible tout contact visuel par la voie des airs, les Forces ca-

nadiennes ont cessé leurs recherches le 27 décembre."

Pour ce qui est des recherches au sol, a indiqué Hydro, elles ont été coordonnées par l'organisation des mesures d'urgence (OMU) de la région Mauricie, zone de La Tuque. Hydro-Québec a contribué aux recherches sous la direction et l'expertise de l'OMU en prêtant entre 15 et 40 personnes-ressources, en plus d'un hélicoptère, de véhicules tout terrain et de radios portatifs.

"Tous les indices possibles susceptibles de permettre de retrouver les trois personnes disparues et les témoignages de "témoins oculaires" ont été vérifiés. La direction de la Protection civile de la région Mauricie confirmait le 8 janvier que son

mandat était complété à la suite de l'épuisement du plan de recherche et puisque les spécialistes en étaient venus à la conclusion qu'il n'y avait plus de survivants."

En cas de panne

Invité à commenter les conséquences de cet arrêt de travail, le ministre de l'Energie et des Ressources John Ciaccia a indiqué en interview téléphonique avec la Presse canadienne qu'il avait obtenu l'assurance qu'il n'y avait pas de danger en cas de panne ou de bris.

"Hydro-Québec ne prévoit pas de difficultés de ce côté-là. Il y avait une inquiétude quant aux pannes qui auraient pu survenir, mais les

opérateurs n'ont pas débrayé et c'est ce qui compte", a-t-il commenté, en fin d'après-midi.

Quant à la "coïncidence" qui veut que le débrayage surprise de la Baie James ait lieu au moment où les 14,000 syndiqués à l'échelle nationale tentent vainement de renouveler leur convention collective, le ministre de l'Energie et des Ressources préfère ne pas commenter.

LA QUOTIDIENNE
(tirage du lundi 13 janvier 1986)
6-8-0
2-9-0-9
Informations: 643-8990

notre cardigan shetland 19.99

rég. 40.00



Contemporaine*

une valeur exceptionnelle... de notre collection exclusive pour la contemporaine, le cardigan-tunique en pure laine shetland, fait spécialement pour nous. modèle épaules marteau, encolure en V, deux poches plaquées, couleurs et grandeurs assorties.

la maison
simons

TROIS MARQUES: PLACE ST-JOHN, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX QUÉBEC

LE SOLEIL

ABONNEMENTS: 647-3333

Lundi au vendredi: de 7h00 à 17h30. Sam., dim.: de 8h00 à 12h00

ANNONCES CLASSÉES: 647-3311

Lundi au vendredi: de 8h30 à 17h30

RÉDACTION: 647-3394

Lundi au vendredi: de 8h30 à 23h00

Samedi et dimanche: de 14h30 à 23h00

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

Heures d'ouverture: Lundi au vendredi: de 8h30 à 16h30

Le Soleil, 390, rue St-Vallier est, Québec G1K 7J6

Le commentaire entendu à Sainte-Marthe-sur-le-Lac

"Par curiosité, on n'attendrait pas 5 heures"

♦ MONTREAL (PC) — "Si c'était par simple curiosité, on n'attendrait pas cinq heures en ligne avant d'entrer dans la maison des Girouard."

C'est le commentaire le plus souvent entendu par le chef de police de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Michel Beauchemin, qui, avec ses policiers assure l'ordre des milliers de visiteurs qui affluent chaque jour dans l'espoir de voir pleurer et suinter les statues et icônes.

Et quelle affluence! Entre 3,000 et 4,000 personnes, dimanche, et presque autant, hier. Près de 8,000 personnes ont visité jusqu'ici la petite chapelle des Girouard.

M. Beauchemin assure que si cette affluence cause certains problèmes de circulation, elle a aussi son côté très intéressant.

"Mes policiers et moi sommes exténués, bien sûr, mais c'est une belle occasion de jaser avec les gens qui viennent de partout au Québec. Des gens de tous les âges qui respectent les barricades que nous avons érigées," a-t-il confié.

"L'attente se passe dans la bonne humeur et la patience, autant chez les visiteurs que chez les policiers.

Je ne pense pas qu'on aura besoin de sortir un vidéo sur les policiers de Sainte-Marthe," devait-il ajouter en riant.

Le chef Beauchemin n'a pourtant que dix policiers sous ses ordres. Dimanche, il en a assigné huit à la maison des Girouard et a dû demander l'aide de quatre policiers de Deux-Montagnes.

Ce matin, huit autobus de Hull sont attendus à Sainte-Marthe. Il s'agit d'un groupe de personnes âgées qui ont annoncé leur arrivée en demandant où elles pouvaient loger.

M. Beauchemin raconte être allé lui-même dans la petite chapelle à trois reprises et avoir vu des larmes couler jeudi soir dernier.

"J'avoue qu'on ressent une bien étrange impression quand on assiste au phénomène. Un phénomène inexplicable, d'accord, mais qu'on peut constater."

Parmi la foule qui était présente à Sainte-Marthe, plusieurs ont affirmé avoir vu danser le soleil dans le ciel. Le chef de police Michel Beauchemin a confirmé avoir été témoin de ce phénomène plutôt troublant.



Plusieurs milliers de personnes sont allées à Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour voir les taches de sang qui apparaissent sur une statue de la Vierge.

Selon Mgr Maurice Couture

Un phénomène où la prudence s'impose

♦ Mgr Maurice Couture, évêque auxiliaire de Québec, ne se refuse pas à reconnaître le phénomène visible des icônes qui suintent. "Des gens raisonnables m'ont rapporté ce fait, dit-il; je ne nie donc pas le phénomène."

par Jean MARTEL

S'il s'agit de quelque chose qui relève de l'ordre naturel, il laisse alors les explications aux hommes de science. Mais s'agit-il d'un phénomène d'ordre surnaturel?

"Bien sûr, ajoute-t-il, le miracle est toujours possible. Mais que veut dire alors cette interpellation de la Vierge? Ici, il faut être très

prudent: il ne faut pas interpréter cette intervention selon nos idées ou préoccupations personnelles. Il faut plutôt nous laisser guider par la réflexion, la prière, la foi et l'Évangile."

Cependant, Mgr Couture est d'avis qu'il ne faut pas accorder trop d'importance à ce phénomène, même s'il s'agit d'un fait miraculeux.

"Ce serait un miracle parmi d'autres. Chaque jour, dit l'évêque, je suis témoin d'un miracle au moment de la consécration de l'eucharistie."

"Les miracles sont des signes. Or, il existe d'autres signes du Royaume de Dieu. Tous les jours nous voyons des miracles de la charité,

et cela même à Québec: je pense à tout ce que fait la charité à la Maison Revivre et à la Maison de Laubervière pour les plus pauvres de la société..."

"Or, ces signes de la charité sont plus importants que tous les phénomènes extraordinaires, parce qu'ils sont mentionnés dans l'Évangile comme des signes du Royaume de Dieu."

"L'important, dit-il, c'est ce que la foi nous fait faire dans notre quotidien."

Au sujet des icônes qui suintent, Mgr Couture affirme qu'il se fie au sens commun des catholiques animés par l'Esprit-Saint. "Si c'est vrai, ça va continuer; sinon ça va

arrêter." "Quant à nous, nous laissons l'Esprit agir. Nous sommes d'accord si ces phénomènes nous aident à nous tourner vers l'Évangile; pour certaines personnes, de telles manifestations peuvent être le début d'une interrogation sur le sens de leur vie."

Quoi qu'il en soit, le diocèse de Québec n'a entrepris aucune étude ou enquête sur le phénomène des icônes qui suintent. Cependant, il a demandé à certaines personnes de suivre l'affaire. Quant aux évêques, ils n'ont pas l'intention, dans l'état actuel des choses, d'intervenir ni pour appuyer ni pour condamner le phénomène.



L'évêque auxiliaire de Québec, Mgr Maurice Couture, ne nie pas le phénomène, mais il estime qu'il faut être très prudent.

Pelletier pourrait devoir accepter l'opposition au sein des comités

♦ Le maire Jean Pelletier pourrait devoir, contre sa volonté, intégrer un conseiller de l'opposition aux comités de l'habitation et à celui des loisirs et des parcs de la ville de Québec où il n'a toujours accepté que les seuls élus de sa formation politique.

par Pierre-Paul NOREAU

C'est du moins ce qui ressort d'une intervention du conseiller Gilles Gilbert, du Rassemblement populaire, qui a invoqué hier au conseil le règlement de fusion de la ville de Charlesbourg-Ouest avec Québec pour justifier sa requête.

Ce règlement numéro 2102 adopté en février 1973 stipule en effet dans les conditions de fusion, que Charlesbourg-Ouest doit avoir un représentant sur tout comité important de l'administration municipale.

M. Gilbert, porte-parole du Rassemblement populaire au conseil est justement le représentant de Charlesbourg-Ouest, dernière ville à avoir été intégrée au territoire de la capitale.

Celui-ci a d'ailleurs produit un avis juridique de Me Louis-M. Vachon à l'appui de son interprétation.

"Je demande tout simplement que soit respecté, au nom des droits des citoyens de Charlesbourg-Ouest, le contrat de fusion," selon M. Gilbert, le maire Pelletier refuse que soient assis côte à côte sur les comités décisionnels de l'administration, des élus et des non-élus. Il ne lui reste donc d'autre choix que de nommer M. Gilbert sur les deux comités, à moins qu'il ne considère pas les comités en question comme des comités importants, a-t-on conclu dans le clan du Rassemblement populaire.

Avant d'y aller de son intervention, M. Gilbert avait toutefois pris soin de demander aux deux conseillers du Progrès civique président les comités de parler de leur importance par rapport au territoire de Charlesbourg-Ouest. Les conseillers Jean-Guy Drolet et Yvon Vézina avaient tous les deux fait valoir que les comités étaient à l'origine d'un



Le conseiller Gilles Gilbert, du RP



Le maire Jean Pelletier

fort nombre de réalisations passées et à venir.

Le conseiller Gilbert s'est dit déçu de devoir systématiquement forcer la main de M. Pelletier avec l'aide de la loi et du gouvernement du Québec pour que celui-ci démocratise un tant soit peu son administration.

Le règlement de fusion de Charlesbourg-Ouest est par ailleurs le seul à comporter une telle clause obligeant la ville à faire place à un de ses représentants sur les comités importants. Selon M. Gilbert, ceci peut s'expliquer par le fait que les citoyens de son secteur avaient le choix d'intégrer le territoire de Québec ou celui de Charlesbourg, la capitale a donc été obligée d'offrir certaines gratifications pour faire pencher la balance en sa faveur. "Dernière à être fusionnée, Charlesbourg-Ouest a aussi probablement bénéficié de l'expérience de Les Saules et de Du Berger."

Pouvoir et opposition

De son côté, le maire Jean Pelletier fera analyser la situation par les avocats de la ville.

Le maire de Québec croit également que lors du règlement de fusion de Charlesbourg-Ouest en 1973, le contexte était bien différent alors que les partis n'existaient pas au niveau municipal. "Il faudra peut-être changer les lois pour s'adapter au contexte d'aujourd'hui, sinon le gouvernement se retrouvera dans l'opposition et l'opposition au pouvoir".

Un homme libre

C'est avec un large sourire que le maire Jean Pelletier a accepté de commenter la possibilité qu'un ex-conseiller de son parti, le Progrès civique, songe à se présenter à la mairie de Québec lors des prochaines élections à ce poste. "Vous savez, M. Luc Cimon est un bon-homme coloré, agréable et extrêmement dévoué. C'est un homme libre et il peut donc se présenter là où bon lui semble. Il reste cependant encore 46 mois avant le déclenchement des prochaines élections générales à Québec". Les relations sont au beau fixe entre M. Pelletier et son ex-conseiller Luc Cimon, selon le maire, les deux hommes ayant encore eu l'occasion de souper ensemble récemment.

Audiences à Québec reportées pour la Commission Parizeau

♦ Le maire Jean Pelletier a informé la presse, hier, que les audiences de la Commission Parizeau chargée d'étudier l'avenir des municipalités n'auraient lieu pour la région de Québec qu'au mois d'avril.

Initialement prévues pour la fin janvier, ces audiences lui permettront de faire valoir à nouveau

une partie de l'argumentation que l'administration municipale de la capitale entend présenter devant la Commission Lapointe chargée d'étudier le cas particulier de la ville de Québec. Les audiences de la Commission Lapointe devraient avoir lieu en mars. M. Pelletier a par ailleurs déploré l'absence de la ville de Montréal devant la Commission Parizeau.



Selon le maire de Saint-Émile, M. Renaud Auclair, la hausse de 60 pour 100 du salaire des élus municipaux est justifiée par de plus grandes responsabilités et une plus grande disponibilité.

St-Émile: les citoyens acceptent mal la hausse de salaire de leurs élus

♦ Devant au moins une bonne soixantaine de citoyens qui manifestaient contre une hausse de 60 pour 100 de la rémunération des élus municipaux, le maire Renaud Auclair, de Saint-Émile, a déclaré, hier soir, n'avoir réclamé aucune dépense d'automobile dans l'exercice de ses fonctions et qu'il prenait des congés à ses frais pour représenter sa municipalité dans la région et à l'extérieur.

par Marcel COLLARD

Sans doute incités par un bulletin d'information sans signature, identifié à la ligue des citoyens de Saint-Émile, et établissant quelques comparaisons avec des municipalités voisines, les citoyens ont protesté durant toute la réunion, interpellant le maire et clamant quelques pointes d'ironie. On eut même droit à la chanson "Au clair de la lune" entonnée par un citoyen, mais le maire Auclair s'est contenté d'appeler les quelques sujets à l'ordre du jour. Après la

lecture du règlement portant sa rémunération de \$9,345, en 1985, à \$15,000 et celle des conseillers de \$3,118 à \$5,000, M. Auclair a affirmé que la hausse était justifiée par de plus grandes responsabilités et une plus grande disponibilité, surtout que depuis 11 ans, il n'avait jamais réclamé le remboursement de dépenses d'automobile ou de salaire.

A un certain moment, il a rétorqué à une dame, défaite lors des élections municipales, qu'elle continuait sa campagne électorale. A une autre occasion, il a fait allusion à son adversaire à la mairie, l'ex-conseiller Yvon Pelletier (absent hier soir) qui ne s'était point opposé à la dernière augmentation des émoluments, votée en 1981, équivalant à plus du double du montant.

En aucun moment, durant la réunion, le maire n'a voulu engager le dialogue avec un auditoire de personnes entassées les unes contre les autres dans la petite salle des délibérations. Mais le sujet revint sur la table lors de la période de questions à la toute fin de la réunion.

FAITS DIVERS

Procès pour voies de fait, à Arthabaska

Le député de Lotbinière plaide la légitime défense

♦ ARTHABASKA (PC) — A son procès pour voies de fait avec lésions sur la personne du président de l'Association conservatrice de Lotbinière Robert Desaulniers, au palais de justice d'Arthabaska, le député de Lotbinière Maurice Tremblay a contredit hier la version de M. Desaulniers et prétendu avoir frappé ce dernier dans le seul but de se défendre.

Le témoignage de M. Tremblay devant le juge Marc Dufour de la cour des sessions de la paix fut sans conteste le fait saillant de ce procès, pour lequel le juge rendra une décision le 14 février.

M. Tremblay avait toujours refusé de livrer sa version des faits depuis le jour de l'incident, le 24 mai 1985. Ce soir-là, M. Tremblay, qui désapprouvait une décision prise à son insu la veille par le bureau de direction de l'association, concernant le paiement d'un compte, s'est

rendu chez Me Desaulniers, à Davelyville.

La discussion fut très brève et lorsque l'accusé a quitté le bureau de Me Desaulniers, ce dernier avait le nez fracturé. Depuis ce temps, Me Desaulniers soutient avoir été frappé à deux reprises par M. Tremblay.

Hier, dans une petite salle d'audience, remplie par une quarantaine de curieux, M. Tremblay a affirmé s'être présenté, bien calme, chez M. Desaulniers et avoir demandé une copie du procès-verbal de la réunion en question, sans pouvoir l'obtenir.

Puis, il lui aurait demandé une copie de la charte de l'association de comté. M. Desaulniers serait allé en faire une photocopie dans un bureau juste à côté du sien.

Comme une baleine

En revenant lui donner le document, M. Desaulniers l'aurait

bousculé. "J'ai été poussé comme s'il voulait passer... il avait les poings levés et respirait comme une baleine. J'ai allongé le bras et je lui ai attrapé le nez", a expliqué à la cour M. Tremblay.

Bien qu'il ait vu la victime porter ses deux mains à sa tête et se diriger vers son fauteuil, M. Tremblay a soutenu qu'il ne croyait pas avoir blessé M. Desaulniers avec son "geste spontané". Puis, il a quitté la résidence.

"Mon poing n'était pas fermé dur", a-t-il répondu, à une question du procureur de la Couronne, Me Danyelle Côté. Par ailleurs, le député, plutôt nerveux à la barre des témoins, a toujours maintenu qu'il n'était pas furieux à son arrivée au bureau de la victime, bien qu'il ait refusé de serrer la main de son vis-à-vis et de s'asseoir. En outre, il a toujours fait allusion à un seul coup.

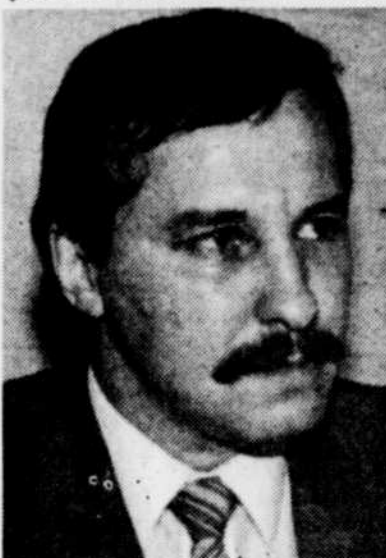
Pour sa part, M. Desaulniers a répété la version déjà rapportée aux médias et dans sa poursuite en dommages et intérêts de \$48,000 logée en cour supérieure l'été dernier et dont on attend toujours des suites.

Après lui avoir demandé une copie de la charte de l'association, M.

Tremblay l'aurait injurié. M. Desaulniers lui aurait alors demandé de quitter sa résidence.

Entre les deux yeux

"Il a alors contourné mon bureau.



M. Robert Desaulniers (à gauche) soutient avoir été frappé à deux reprises par le député Tremblay. Ce dernier maintient avoir "allongé le bras" qu'une fois.



A ce moment, j'ai eu une crainte. J'ai posé mes mains sur l'accoudoir pour me lever. J'ai alors reçu un premier coup entre les deux yeux. J'ai porté ma main; il y avait du sang. J'ai reçu un deuxième coup sur le nez, près de l'oeil droit", a-t-il relaté, en indiquant bien au juge l'endroit des coups. La Couronne a déposé des photos montrant les blessures subies par le plaignant.

La Couronne a fait entendre deux autres témoins, l'épouse de M. Desaulniers et Me Simon Baril, un proche de la victime et de l'accusé au sein de l'organisation conservatrice de la dernière élection dans le comté. Pour sa part, la défense a également appelé à la barre des témoins l'épouse de M. Tremblay.

Quant au procureur de la défense, Me Alain Morand, il a soutenu que le député n'avait nullement l'intention de frapper le président de l'association et que le geste de son client est le fruit des circonstances.

Enfin, le procureur de la Couronne a noté les réponses évasives fournies par l'accusé et sérieusement mis en doute la solidité de son témoignage. "La version de l'accusé est cousue de fil blanc", a-t-elle lancé.

Les deux Saguenéennes disent que la drogue a été placée à leur insu

♦ ROME (AFP) — Les deux Canadiennes, Micheline et Laurence Lévesque, arrêtées la semaine dernière à l'aéroport de Rome en possession de 6,5 kg d'héroïne, se sont déclarées innocentes et ont affirmé que la drogue avait été placée dans leurs bagages à leur insu, a indiqué hier leur avocat commis d'office, Me Francesco Faraca.

Les deux sœurs, arrêtées à leur arrivée de New Delhi, ont fait cette déclaration jeudi dernier, lors de leur premier interrogatoire par le juge d'instruction italien chargé du dossier, Mme Sara Yano, a indiqué Me Faraca, qui assistait à l'entrevue. Cependant, le consul du Canada, M. Robert Lapointe, qui a rendu visite vendredi aux deux détenues à la prison de Rebibbia, a refusé de confirmer ces indications, s'en tenant à la réserve d'usage.

De son côté, l'avocat n'a pas voulu préciser comment, d'après les deux voyageuses, la drogue avait été introduite dans leurs valises. Selon des rumeurs circulant à Rome, les deux sœurs auraient expliqué que deux de leurs valises avaient été subtilisées pendant une escale sur un aéroport indien, puis mystérieusement restituées, avec l'héroïne en plus.

Aux termes de la loi italienne, les personnes inculpées de possession de drogue encourrent une peine de quatre à quinze ans de prison et une amende de trois à 100 millions de lire (\$2,400 à \$80,000).

Cependant, au cas où des circonstances atténuantes leur seraient reconnues, le tribunal pourrait leur infliger une peine inférieure à quatre ans de réclusion, voire se contenter d'une amende. D'un autre côté, a indiqué Me Faraca, si des circonstances aggravantes étaient retenues par le juge — telle la grande quantité de drogue transportée — la peine pourrait aller jusqu'à 20 ans de prison. Il en serait de même, s'il s'avérait que les accusées sont des récidivistes, ce qui est peu probable dans le cas des deux Canadiennes.

Conférence de presse

Par ailleurs, M. Lapointe a indiqué à l'AFP qu'il doit se rendre à la prison de Rebibbia aujourd'hui pour rendre une deuxième visite aux deux sœurs.

Bombardé d'appels téléphoniques de journalistes et de particuliers souhaitant obtenir des renseignements sur l'affaire Lévesque, le consul a annoncé qu'il pourrait donner une conférence de presse cet après-midi. Après avoir gardé jusqu'à présent un silence total sur la position des deux femmes, M. Lapointe pourrait être autorisé par celles-ci à exposer à la presse leur version des événements qui ont conduit à leur arrestation.

Un Québécois admet avoir volé \$1,400 d'électricité

♦ (PC) La cour des sessions de la paix a reporté, hier, au mois de mars la sentence d'un individu de Québec qui a reconnu avoir volé pour quelque \$1,400 d'électricité à Hydro-Québec.

Parce qu'il ne payait plus, Hydro-

Québec avait débranché Philippe Boudreault de son réseau il y a deux ans.

L'accusé avait toutefois réussi à rétablir l'alimentation clandestinement en se procurant un compteur usagé.

SOLDE DE

JANVIER

Sur le trottoir



Nikon FG 20

Appareil 35mm à exposition entièrement automatique et débrayage manuel possible. Obj. 50 mm F/1.8 "E" interchangeable.



Minolta AFE Quartz

Appareil 35mm autofocus avec avance et rebobinage du film motorisés. Dos-déclencheur au quartz qui imprime la date sur vos photos! Couvre-objectif et flash incorporés. Pairel au Freedom II, avec dos-déclencheur.

MINOLTA

Rabais \$20

199⁷⁷149⁷⁷

AUDIOCENTRE ASTRAL

Grande foire aux objectifs et accessoires! IMAGE

Les accessoires-photo les plus populaires au Canada! Garantie complète de 3 ans!

Rabais jusqu'à \$40 sur lentilles Image

Objectif Image 28mm F2.8 P grand-angle
Objectif grand-angle compact, traite multi-couche. Super pour les photos de groupes et les paysages panoramiques.

49⁷⁷ Rabais \$20

Image 135mm F2.8
Téléobjectif compact à optique traitée multi-couche et ouverture rapide à F2.8. Super pour le portrait, les clichés sur le vif et en voyage!

49⁷⁷ Rabais \$30

Zoom Image MF1 80-200mm
Zoom compact de qualité à optique traitée multi-couche pour de superbes portraits et photos d'action. Contrôle unique avec foyer macro pour d'inévitables gros-plans!

99⁷⁷ Rabais \$30

Zoom Image 70-300mm
Zoom téléobjectif compact à longue portée pour de gros-plans saisissants! Mise au point macro et verre optique traité multi-couche. Il vous rapproche jusqu'à 6x du sujet!

129⁷⁷ Rabais \$40

Zoom Image 28-80mm
Zoom macro à haute définition, commande unique et traite multi-couche pour des photos d'un grand pique du grand angle au téléobjectif.

149⁷⁷ Rabais \$20

Rabais jusqu'à 20% sur flash Image

Image C-18
Flash électronique compact, automatique, idéal pour les appareils compacts.

19⁷⁷ \$5

Image C8-21
Flash électronique avec mise orientable pour des effets d'éclairage professionnels.

29⁷⁷

Image C20-70
Flash électronique spécialisé récupérateur d'énergie, calculateur avec mise orientable.

39⁷⁷ Rabais \$10

Image 270-80
Flash électronique entièrement spécialisé récupérateur d'énergie, calculateur avec mise orientable et adaptateur module.

69⁷⁷ Rabais \$20

Rabais jusqu'à 25% sur les albums-photo

Magnétique 10 pages (CBSF-05) ord. 1.99
Pochette 40 pages (2066-20) 8.99
Magnétique 40 pages (série 1400) 4.99

Film et photos couleur! Film couleur Astral à haute définition avec développement compris pour 48 photos couleur Super Image 4x6"

135-24 poses 2/14⁹⁸

Agrandissements à prix spécial! A partir de votre négatif couleur préféré.

5X7. Ord. \$3.49 2.99
8X10. Ord. \$6.49 3.99
11X14 Ord. \$12.00 7.99
20X24 Ord. \$22.00 14.99

Jusqu'à 20% de rabais sur les cassettes audio BASF

Rabais \$20

Sony 6900
Radio-cassette AM/FM stéréo miniature avec enregistrement à une touche, arrêt automatique et système d'écoute variable.

79⁷⁷ SANYO

Sony MW 220
Radiocassette AM/FM stéréo avec double enregistreur à cassettes à copie rapide, lecture continue, système de 4 haut-parleurs à 2 voies et arrêt automatique. Avec égalisateur graphique à 3 fréquences. Clair 1997.

169⁷⁷

Economisez à l'achat de piles Duracell "AA" alcalines de longue durée

AA 1.5V (ord. 3.99) 2.99
AA 1.5V (ord. 5.49) 3.99
AA 1.5V (ord. 3.99) 4.99

PHOTO Place Fleur de Lys 529-2541

PHOTO Galeries Chagnon 833-0848

PHOTO Place Laurier 653-6089

PHOTO Place Québec 529-8238

PHOTO Galeries de la Capitale 627-5857

PHOTO Place Québec 529-8238

PHOTO Galeries de la Capitale 627-5857

PHOTO Place Québec 529-8238

PHOTO Galeries de la Capitale 627-5857

PHOTO Place Québec 529-8238

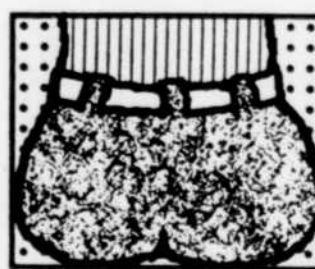
PHOTO Galeries de la Capitale 627-5857

PHOTO Place Québec 529-8238

PHOTO Galeries de la Capitale 627-5857

PHOTO Place Québec 529-8238

PHOTO Galeries de la Capitale 627-5857



Vos fesses font la paresse?

Vite! Prenez-leur un rendez-vous gratuit au Centre de conditionnement Nautilus®

Fin! Les fesses qui font la paresse. Rendez-vous dans un Centre de conditionnement Nautilus® et profitez de toute notre expérience, nos conseillers et conseillères spécialisés, nos horaires d'entraînement flexibles tous les jours de la semaine, nos résultats rapides, notre atmosphère vivante, excitante, entraînante!

La forme au maximum

Centre de conditionnement Nautilus®

RÉDUCTION DE 50\$ par personne pour un abonnement double illimité

PARC SAMUEL HOLLAND 3 Parc Samuel Holland 527-2577

CLUB DE TENNIS AVANTAGE 1080 Boulevard 622-5005

CLUB LÉONOREUX 4500, boul. Des Grands 628-7524

Procès des Hell's: un témoin n'a pas été vu depuis mercredi

◆ SHERBROOKE (PC) — L'enquête préliminaire des 13 Hell's Angels inculpés du meurtre de cinq membres de la section de Laval a dû être ajournée avant la fin de la journée, hier, parce que le ministère public a manqué de témoins.

Les procédures avaient en outre débuté avec près de 90 minutes de retard parce que le convoi cellulaire transportant les prévenus avait été impliqué dans un accident de la circulation et avait éprouvé des ennuis mécaniques.

Le juge Laurent Dubé, de la cour des sessions de la paix, a d'abord émis un mandat d'arrestation contre Ronald Aubin, un témoin de la Couronne, qui n'a pas donné signe de vie depuis mercredi.

Aubin, un mécanicien âgé de 32 ans, n'est pas revenu à la barre après que le procureur René Domingue eut présenté une motion visant à le faire déclarer défavorable, ce qui aurait eu pour effet de lui permettre de le contre-interroger plutôt que de l'interroger.

La cour a fini d'entendre hier un autre témoin qui avait commencé à déposer jeudi. La poursuite a ensuite convoqué à la barre quatre témoins pendant la journée.

Il s'agit dans l'ordre de MM. Louis Brochu, âgé de 27 ans, de Lennoxville, Jean Lemire et Yves Sa-

voie, tous deux âgés de 33 ans, de Sherbrooke, et Claude Lavigne.

On ne peut divulguer le contenu de leur témoignage à cause d'une ordonnance de non-publication de la preuve accordée à la défense.

Me Domingue a obtenu une ordonnance afin que Normand Hamel et Richard Mayrand soient assignés comme témoins aujourd'hui.

Il a de plus demandé la collaboration de la défense pour qu'elle puisse rejoindre MM. Guy Auclair, Jacques Emond, Charles Filteau et Richard Rousseau.

Me Domingue a expliqué que cette procédure avait pour objet d'é-

viter à ces témoins de perdre plusieurs jours inutilement à la porte de la salle d'audience.

Le convoi cellulaire transportant les 13 prévenus entre le centre de détention de la rue Parthenais à Montréal et le palais de justice de Sherbrooke a été victime de deux contretemps hier matin.

Une voiture a d'abord heurté le côté droit arrière d'un fourgon en sortant de la voie d'accès de la route 132 aboutissant sur l'autoroute 10.

Un second fourgon a ensuite perdu son silencieux sur l'autoroute 10 à la hauteur de Waterloo mais a pu continuer sa route.



Sous bonne garde

Le gardien de sécurité Michael Jay monte la garde près de \$1 million d'or recouvert d'une épave. Le tout est exposé jusqu'au 19 janvier dans le cadre du Salon nautique international de Toronto. Même avec la présence de Jay, les responsables ont pris une autre précaution: la demi-bulle est boulonnée au plancher.

Le mobile du meurtre de Serge Deraspe n'a pu encore être établi

◆ Le mobile du meurtre de Serge Deraspe en Gaspésie, samedi, n'avait pas encore été établi, en fin d'après-midi, hier. La Sûreté du Québec envisage plusieurs hypothèses dont une dispute, le vol ou la vengeance.

par Lucien LATULIPPE

Ce meurtre, le premier de l'année dans l'Est du Québec, s'est déroulé en moins d'une demi-heure. La SQ précise que la victime âgée de 20 ans avait quitté la maison de ses parents, située sur la route 132 à Saint-Godefroi de Bonaventure, vers 21h40, et c'est à 22h05 que le poste de New Carlisle a reçu un appel téléphonique anonyme d'un automobiliste disant qu'il y avait une personne étendue sur le bord de la route du Vieux-Moulin, à Hopetown, soit à environ un kilomètre de la route 132.

En arrivant sur les lieux, les policiers ont constaté que le jeune homme qui portait la trace de nombreux coups de couteaux était sans vie. Il semble que le jeune Deraspe ait été tué à cet endroit, soit à quelque deux kilomètres de son domicile.

L'autopsie pratiquée à Rimouski, dimanche, a permis de constater que la victime avait été frappée à 40 reprises, que 27 blessures étaient importantes et que 17 étaient situées dans le cou et à la tête.

Le porte-parole de la SQ à Rimouski laissait entendre que les agents du BEC et ceux du poste de New Carlisle étaient sur une bonne piste. Il lançait quand même un appel à toute personne qui détiendrait des renseignements relatifs à ce meurtre. Ce témoin peut communiquer en toute confiance avec le poste de New Carlisle, 752-2251 ou avec la SQ à Rimouski, 723-1122.

Plusieurs incendies font l'objet d'enquêtes

◆ L'enquête se poursuit pour tenter d'établir la cause de l'incendie qui a détruit, samedi, la scierie Lagacé à Biencourt, dans la circonscription de Rimouski. Le sinistre a entraîné des pertes matérielles évaluées à \$1,500,000.

par Lucien LATULIPPE

La Sûreté du Québec à Rimouski laissait toutefois entendre, hier, que le feu avait éclaté du côté sud de l'usine, soit dans le mur ou dans le plancher. Les enquêteurs de la brigade du crime se sont rendus sur place, hier.

L'incendie d'un garage à la Pointe-à-la-Garde, dans la circonscription de Bonaventure, fait également l'objet d'une enquête. Le bâtiment qui était une ancienne maison s'élevait en bordure de la route 132 et il appartenait à Raymond Dunham, de Campbellton. Le feu a été aperçu par des voisins vers 2h du matin, samedi.

De son côté, la Sûreté du Québec à Sept-Îles fait enquête sur l'incendie d'une maison mobile à Place-de-la-Boule, localité située à quelque 25 kilomètres à l'est de Sept-Îles. Le feu a éclaté vers 13h, samedi, et les gens de la maison se trouvaient à l'extérieur à ce moment-là. Les pertes sont estimées à \$30,000.

Pour leur part, les pompiers de Matane ont été appelés, vers 23h15

samedi, pour combattre l'incendie qui a détruit la maison de M. Claude Lévesque, située sur la route 195, dans la municipalité de Saint-Jérôme. Le feu venait d'être découvert par Mme Lévesque qui rentrait à la maison. M. Lévesque et les autres personnes présentes ont pu s'échapper indemnes. Un poêle à bois serait en cause. Les pertes sont estimées à \$25,000.

Saint-Georges

Des décorations pour les fêtes pourraient être à l'origine de l'incendie qui a éclaté dans le restaurant Giovanni, à Saint-Georges, vers 17h30 samedi. Des agents de la SQ à Québec se sont rendus sur les lieux, hier.

Le restaurant est logé au rez-de-chaussée d'une maison où il y a également quatre loyers, au sous-sol et à l'étage. Le bâtiment appartient à M. Paul-Emile Prevost de Saint-Georges.

Les pompiers de cette ville que dirigeait M. Jean-Louis Samson ont travaillé environ une heure pour maîtriser les flammes. L'incendie aurait pris naissance dans la salle à manger et il n'y avait personne dans le restaurant qui ouvre ses portes à 18h le samedi.

Les pertes sont estimées sommairement à \$20,000. Priés de fuir les lieux, les locataires ont pu par la suite rentrer à domicile.

VERRES DE CONTACT
CLINIQUE D'OPHTHALMOLOGIE
RICHARD

400 BOUL. CHAREST EST
QUÉBEC
GALERIES DU SYNDICAT

Gaëtan Richard, md
FRCS(C)
Yolande Dubé, md
FRCS(C)

524-2481

BOUTIQUE
Bovet

LA MODE
AVANT TOUT

400 complets et vestons sport
Reg. jusqu'à 295 \$
En solde de 30 à 50 %

850 pantalons (Gachet et autres)
Reg. jusqu'à 65 \$
En solde à 29,99 \$ et 34,99 \$

750 chemises
Arrow Mach II (unie et motif)
Reg. jusqu'à 34 \$
En solde de 20 à 30 %

Vaste choix de paletots, blousons, chandails, cols roulés, chemises sport et habillées.
En solde de 20 à 50 %

PLACE STE-FOY SEULEMENT

13 14 15 16 17 18 JANVIER
SOLDE ANNUEL D'ENTREPÔT
Boutique Bovet, la division 20 à 35 ans de Bovet.

SIMCO INC.

L'ordinateur qui travaille à votre rythme

VENEZ VOIR SON PRIX EN MAGASIN

3795\$

Il vous étonnera!



Le Macintosh est le seul ordinateur commercial qui travaille à votre rythme. Vous ne passerez pas de 20 à 40 heures le nez dans les manuels de jargon informatique pour apprendre à l'utiliser.



Concessionnaire autorisé

Apple et le logo Apple sont des marques déposées. Macintosh est une marque sous licence.

SPÉCIAL DISQUETTES 3 1/2"

Simple côté Double densité

Sur présentation de ce coupon seulement

34.95

boîte de 10 disquettes

Valable du 14 au 20 janvier 1986

SIMCO 900, Place d'Youville, suite 105, Québec

SIMCO INC.
CENTRE DE MICRO-INFORMATIQUE

900, Place d'Youville
Suite 105
Québec G1R 3P7
692-4430

L'événement annuel que nous attendiez

SOLDE ANNUEL D'ENTREPÔT

pour hommes de toutes tailles

jusqu'à 50% DE RABAIS

ENCORE 5 JOURS!
14 - 15 - 16 - 17 - 18 JANVIER

• COMPLETS • PALETOTS • VESTONS SPORTS • CHEMISES • PANTALONS • CHANDAILS • SPORT ET HABILLÉES • CHANDAILS • BLOUSONS • VESTES • ROBES DE CHAMBRE • CHAUSSURES • BOTTES D'HIVER • CHAPEAUX • BAS • PANTOUFLES • CARDIGANS • CANADIENNES

• FINIS DE SÉRIE • TAILLES ET TEINTES DES ASSORTIES DANS CERTAINES COLLECTIONS • LÉGER SUPPLÉMENT POUR RETOUCHES

Bovet

Seulement à nos 2 magasins de PLACE STE-FOY

COMMISSION REGIONALE CHARLESBOURG
EDUCATION DES ADULTES

ANGLAIS
COURS INTENSIFS

Mettez immédiatement en pratique l'anglais que vous apprenez. Insistance sur la communication orale.

Début: 20 janvier 1986

Durée: 6 semaines, du lundi au vendredi inclusivement de 9h00 à 12h00.

Coût: 110\$

Il est toujours temps de s'inscrire au COURS DE CONVERSATION.

Temps partiel: Obtention de crédits.

Début de ces cours: 27 janvier 1986

INSCRIPTION: Polyvalente Charlesbourg, S.E.A. de 15h00 à 21h00.

Pour information:

626-2154

Gisèle Benoit

Responsable

Pour redonner au PQ un projet de société

Johnson convie ses troupes à une réflexion

♦ MONTREAL (PC) — Selon Pierre Marc Johnson, le Parti québécois devra procéder à une redéfinition de ses grandes orientations politiques, et reformuler sa position constitutionnelle dans l'optique des prochaines négociations avec le Canada anglais.

Tout juste revenu au Québec de quelques jours de vacances à l'étranger, M. Johnson a profité dimanche de sa participation à une réunion des membres de l'exécutif national du PQ, à Montréal, pour commettre sa première intervention publique majeure, depuis la défaite électorale du 2 décembre.

Cette réflexion à laquelle il convie tous les militants de son parti, M. Johnson la juge indispensable pour redonner au PQ

un projet de société qui reflète les mutations socio-économiques du futur.

Le président du PQ estime que ce séjour dans l'opposition convient merveilleusement bien au ressourcement et qu'il faudra en profiter pour repenser le programme du parti. Il consentira à la reprise de nouveaux débats "sur ce qui tourne autour du statut national du Québec", mais il n'est pas en mesure de confirmer aujourd'hui que l'article 1 du programme du parti en faveur d'un Québec souverain sera maintenu, modifié ou biffé.

Les institutions

Par delà la question constitutionnelle, Pierre Marc Johnson souhaite que cette réflexion porte

davantage sur les institutions, y compris les institutions politiques, sur les questions relatives à l'économie, et à l'application de certaines visions qui intègrent le social et l'économique, "et qui nous distinguent de nos adversaires". A titre d'exemple, M. Johnson croit que le PQ devra se pencher sur certaines dimensions particulières de la société québécoise, notamment sur la démographie et ses exigences, sur le vieillissement de la population et sur l'immigration. Cette remise à neuf du programme du parti connaîtra son point culminant à un prochain congrès d'orientation prévu pour le printemps 1987.

Accompagné de Mme Nadia Assimopoulos, la vice-présidente du parti, M. Johnson a révélé au terme

de cette rencontre de l'exécutif du parti que l'état de santé du parti était à ce point déficient qu'il avait exigé des mesures d'urgence. Les dirigeants péquistes ont procédé à des réductions importantes des dépenses de fonctionnement du parti. C'est ainsi que six des 17 employés de la permanence nationale de la rue Saint-Hubert à Montréal ont été remerciés de leurs services. Ils se trouveront en chômage à compter du 6 février.

Redevances

Deuxièmement, la direction du parti a décidé de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, les "redevances" aux comités et aux régions, c'est-à-dire, cette part de 35 pour 100 qui leur revenait automatiquement sur les sommes recueillies par le se-

crétariat central, au cours des campagnes de financement et de recrutement.

Concernant la situation financière du parti, M. Johnson l'a qualifiée de "très serrée", expliquant que la campagne au leadership s'est soldée par un déficit de quelques centaines de milliers de dollars et que la campagne électorale avait fait le reste des dommages. M. Johnson et Mme Assimopoulos souscrivent tous deux à l'opinion de M. René Lévesque, selon qui la campagne au leadership a été trop longue et trop coûteuse. Pour tenter de normaliser la situation dans les meilleurs délais, une campagne de financement sera entreprise tôt ce printemps.

En l'absence de plusieurs de ses

membres, le conseil exécutif du PQ a par ailleurs pris la décision de convoquer une réunion du conseil national, cette instance suprême entre les congrès, formée des députés et des candidats défaites aux dernières élections. Ces assises seront l'occasion pour les représentants de la base militante de procéder au traditionnel post-mortem de la défaite et de dire leur façon de penser aux dirigeants du parti, voire au chef lui-même.

C'est également au cours de cette réunion, que le conseil national complètera la composition du conseil exécutif, amputé par la défaite des députés Marcel Léger, Pauline Marois et Michel Leduc, ainsi que par la démission de M. Henry Milner.

Le SFPQ fait tout pour barrer la voie au SCFP

♦ Le Syndicat des fonctionnaires tente le tout pour le tout afin de continuer à représenter quelque 1600 employés de sociétés d'Etat (dont la Société immobilière du Québec) qui risquent de lui fausser compagnie. Ces employés pourraient passer au Syndicat canadien de la fonction publique.

LE MONDE DES FONCTIONNAIRES



par
Ghislaine
RHEAULT

La campagne de maraude a pris une tournure corsée par suite d'une manœuvre imprévue du Syndicat des fonctionnaires présidé par M. Jean-Louis Harguindeguy. Après avoir signé une entente sur la tenue d'un vote secret parmi les employés à la mi-décembre, le Syndicat des fonctionnaires a déposé le 3 janvier une nouvelle requête pour représenter les employés de ces six organismes. Par suite de cette passe d'armes, il espère être seul en lice pour représenter les employés.

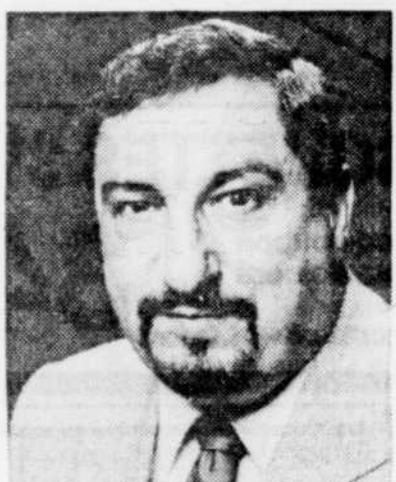
M. Harguindeguy table sur l'ambiguïté touchant les délais inscrits

dans la loi pour présenter sa seconde requête en trois mois. De son côté, le Syndicat canadien de la Fonction publique n'a pas déposé de nouvelle requête.

Cinq des six organismes autonomes sont visés par la bagarre des deux syndicats. En plus de la Société immobilière de Québec (ancien ministère des Travaux publics), qui compte près de 1000 fonctionnaires, on trouve notamment les employés des Musées du Québec, des arts contemporains et de la civilisation.

Ratoureux

M. Harguindeguy soutient que



Jean-Louis HARGUINDEGUY

cette démarche était possible parce que les fonctionnaires qu'il veut représenter n'ont pas démissionné du Syndicat des fonctionnaires, même si plusieurs ont signé des cartes du Syndicat canadien de la fonction publique.

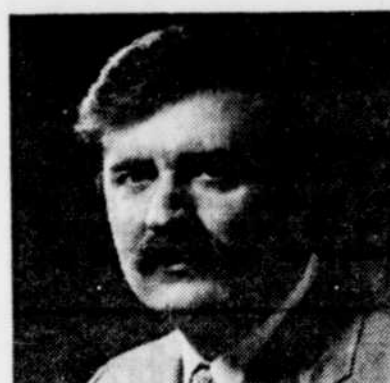
En signant l'entente sur le vote secret en décembre, il semble bien que le Syndicat des fonctionnaires pensait pouvoir déposer une nouvelle requête début janvier.

"On n'était pas pour crier sur les toits qu'il y avait peut-être un problème de délai," dit M. Harguindeguy tout content. Il préfère réserver les arguments de son syndicat qui sera entendu vendredi par le commissaire du travail. Entre-temps, la procédure de tenue du vote secret qui aurait pu avoir lieu d'ici la fin de janvier a été interrompue. Le commissaire du travail devra disposer de la nouvelle requête du SFPQ, en tous points identique à celle d'octobre dernier.

De son côté, le Syndicat canadien de la fonction publique a plutôt mal accueilli la nouvelle requête du SFPQ. "C'est un geste 'dégueulasse', commente M. Gaston Lafond, porte-parole du Syndicat canadien de la fonction publique. "Il ajoute que le SFPQ a fait comme le gouvernement à qui il reprochait de ne pas respecter sa signature lorsqu'il a réduit les salaires des fonctionnaires de 20 pour 100.



M. Jean-Claude Picard n'est plus que sous-ministre.



M. Florian Rompré (projet Archipel) va changer de patron.



M. Hugues Morrisette a perdu son rang de secrétaire général associé.

Le remaniement de l'Exécutif touche déjà des hommes clés

♦ Plusieurs hauts fonctionnaires détenant des postes clés ont déjà été visés par les changements survenus au Conseil exécutif depuis l'élection du 2 décembre dernier.

Dès la formation de son cabinet, M. Bourassa a aboli le comité interministériel permanent des communications où se dessinaient notamment les projets de publicité gouvernementale. Le secrétaire de ce comité était le sous-ministre adjoint M. Jean-Claude Picard qui demeure encore sous-ministre adjoint des Communications. M. Picard est l'ancien directeur de cabinet du ministre Clément Richard. M. Michel Leguerrier, un autre ex-directeur de cabinet dans le gouvernement péquiste, a été déplacé de son poste de secrétaire du comité permanent du Développement économique. Il y a été remplacé par M. Michel Audet ainsi que l'a annoncé M. Bourassa dans son remaniement du comité exécutif vendredi dernier. Il en est ainsi pour M. Gilles Letourneau, qui était secrétaire général associé au comité de législation après avoir été remplacé par M. Benoît Morin, ancien membre du cabinet Bourassa. M. Letourneau se retrouve sans affectation pour l'instant.

Le secrétariat du comité du développement culturel et social n'a pas été touché dans le brassage-camarade de vendredi dernier.

Sous-ministres de trop

Le remaniement de l'Exécutif laisse pour l'instant "sur le carreau" des hauts fonctionnaires ayant un statut de sous-ministre. En an-

nexant leurs dossiers à des ministères, il leur soutire leur rang de secrétaires généraux associés. Il ne peut y avoir en effet deux sous-ministres en titre dans un ministère. C'est le cas de Richard Dufour, qui était secrétaire général associé aux Relations avec les citoyens, de M. Pierre Boucher, occupant le même poste à l'Emploi et à la Concertation, de M. Hugues Morrisette à la mise en valeur du Saint-Laurent. Le sort de ces dossiers et de leurs titulaires vont maintenant se régler respectivement dans les ministères des Communications, du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu et enfin des Transports.

Cela ne veut pas dire cependant que les titulaires de ces postes subiront des baisses de traitement ou de classement. Tout dépend de leurs nouvelles responsabilités ou de la nature des contrats qui les lient au gouvernement, précise M. Ronald Poupard, du cabinet de M. Bourassa.

Deux importants secrétariats demeurent encore reliés à l'Exécutif: celui de la condition féminine et des activités gouvernementales en milieu amérindien (SAGMAI). Le premier y restera. Mais il n'y a pas de sous-ministre en titre ou plutôt de secrétaire générale associée à la condition féminine depuis le début de l'automne. On assure que le recrutement de la première fonctionnaire du secrétariat est en cours.

Quant au SAGMAI, la décision n'est pas prise à son sujet. C'est M. Eric Gourdeau qui le dirige comme secrétaire général associé.

D'autres hauts fonctionnaires changeront de patrons par suite du remaniement de vendredi: M. Florian Rompré (projet Archipel), André Escobedo (secrétariat des Affaires linguistiques), Maurice Champagne-Gilbert, (politique familiale).

Ces changements amorcent des redéfinitions de leurs rôles et places. Il appartient maintenant aux ministères où leurs dossiers ont été annexés, de négocier ces changements.

Des tablettes?

Cette réorganisation de l'Exécutif vise à assurer une gestion rationnelle et économique des fonds publics, affirmait un communiqué émis vendredi dernier par le bureau du premier ministre. Quarante-cinq postes sont en effet abolis à l'occasion de cette opération du fait que certaines unités administratives ont été libérées. En ne nommant pas de ministres aux Relations avec les citoyens ou à l'Emploi et la Concertation, M. Bourassa a fait également l'économie de personnel politique. Mais ces économies sont compensées par la création de nouveaux postes ailleurs: ministres délégués aux services et approvisionnement, à la privatisation, aux PME par exemple. Quant aux hauts fonctionnaires déplacés, il n'est pas question de "tablettes" pour eux, assure M. Raynald Poupard du bureau du premier ministre. M. Roch Bolduc, nouveau secrétaire général du gouvernement, n'est pas homme à laisser du monde sur les tablettes", dit-il.

À bout de freins?

Confiez vos problèmes de freins à nos spécialistes.
Notre garantie Speedy vous suit!

FREINS À DISQUES*

74⁹⁵\$
pour 2 roues

Remplacement des plaquettes de disques, rectification des disques, rembourrage des paliers de roues, quincaillerie de disques, graissage des joints, saignage et remplissage d'huile à freins, réglage des freins, essai routier, inspection de sécurité (supplément pour plaquettes semi-métalliques).

*Offre non valable pour voiture à traction avant.

FREINS À TAMBOURS*

54⁹⁵\$
pour 2 roues

Remplacement des sabots de freins, rectification des tambours, quincaillerie de sabots, graissage des joints (roues avant seulement), saignage et remplissage d'huile à freins, réglage des freins, essai routier, inspection de sécurité.

*Valable pour la plupart des voitures.

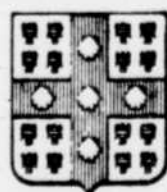
Speedy
vous suit!

silencieux
Speedy

2400, boul. Ste-Anne
667-6172

62, boul. Wilfrid Hamel
687-3450

Speedy se réserve le droit de refuser d'offrir les services ci-haut mentionnés au prix annoncé lorsqu'il y a inspection gratuite elle juge que des pièces et de la main-d'œuvre supplémentaires sont nécessaires pour remettre le système de freins en condition de fonctionnement normal.



SÉMINAIRE DE QUÉBEC



Jeunes gens, jeunes filles
DU NOUVEAU

LE BACCALAURÉAT INTERNATIONAL

Simultanément avec le DEC, il est possible d'obtenir, selon certaines conditions, le Baccalauréat international (B.I.).

- Un passeport pour l'admission dans plus de 700 universités de 55 pays.
- Une formation intellectuelle à la mesure des défis de demain.
- D'une pierre deux coups: le DEC et le B.I.

Ecrire: 1, rue de la Fabrique
C.P. 460
Québec G1R 4R7

Téléphoner: **692-3981**
poste 25

DESCRIPTION SOMMAIRE DES PROGRAMMES

Le programme conjoint DEC - B.I. est offert dans les quatre concentrations suivantes:

- Lettres
- Sciences de l'administration
- Sciences pures et appliquées
- Sciences de la santé

Les cours communs à ces concentrations seront le français, l'anglais, la philosophie et les mathématiques.

Les cours particuliers à chacune des concentrations seront:

- en lettres: l'espagnol et la psychologie;
- en administration: l'économie et l'informatique;
- en sciences pures et appliquées: la physique et la biologie;
- en sciences de la santé: la chimie et la biologie.

Enseignement semestriel à l'école Louis-Jolliet

Une expérience couronnée de succès

♦ La première expérience d'enseignement à l'école Louis-Jolliet, de Québec, semble avoir été couronnée d'un succès éclatant.

par Richard HENAUT

En mars 1985, LE SOLEIL faisait état d'une expérience assez unique que cette école du deuxième cycle du secondaire s'appropriait à vivre dès le mois de septembre. Or, à quelques jours de la fin de ce premier semestre, il appert que toutes les personnes impliquées dans l'expérience s'en disent enchantées.

Essentiellement, cette forme d'enseignement consiste à diviser l'année scolaire en deux semestres égaux. Ceci a pour principal avantage de réduire le nombre de matières que l'élève voit à la fois. Au lieu d'en étudier 10, il n'en a que huit puisque plusieurs peuvent être vues en un semestre. D'autres comme le français et les mathématiques continuent à être étudiés sur la base annuelle. Par le fait même, l'élève rencontre moins d'enseignants chaque jour.

En plus d'adopter la formule semestrielle, l'école Louis-Jolliet a décidé de passer des cycles de six jours à ceux de neuf, ce qui allonge les périodes de cours de 50 à 75 minutes. L'élève n'a donc plus que quatre périodes par jour au lieu de six.

La formule fournit, entre autres, un avantage certain aux élèves de cinquième secondaire complémentaire puisqu'ils ont ainsi la possibilité de compléter les quelques unités manquant à leur certification en un seul semestre, de façon à pouvoir faire leur entrée au cégep au mois de février.

Sondages

La direction de l'école, composée de Mme Elisabeth Glazier et de ses deux adjoints, MM. André Samson et Gerry Pagé, se dit particulièrement satisfaite des résultats et rapporte que élèves, parents et enseignants font également preuve d'un enthousiasme qui dépasse toute espérance.

Pour appuyer leurs dires, il font état de deux sondages effectués auprès des élèves et des parents.

Dans un premier temps, 184 parents sur 207, soit 88 pour 100, ont rapporté que leurs jeunes sont satisfaits des quatre cours de 75 minutes au lieu des six cours de 50

minutes. De plus, 85 pour 100 des 219 parents ayant répondu à une seconde question, se sont dits satisfaits de l'horaire actuel de l'école.

Quant aux élèves, 87 pour 100 d'entre eux se sont déclarés globalement satisfaits de cinq aspects de leur vécu quotidien. La ventilation de leur satisfaction par rapport à ces aspects se fait comme suit:

- semestrialisation: 90 pour 100
- périodes de 75 minutes: 81 pour 100
- les deux périodes de repos: 94 pour 100
- le moment du dîner: 73 pour 100
- l'horaire de la journée: 95 pour 100.

Le responsable du sondage, M. Gerry Pagé, fait remarquer que le résultat à la quatrième question a été influencé par le problème des autobus du midi beaucoup plus que par le temps prévu à l'horaire. D'ailleurs, ajoute-t-il, les réponses à la cinquième question sont assez manifestes à cet égard.

"Aucun sondage n'a été fait auprès des enseignants, commente pour sa part Mme Glazier, mais je puis affirmer que d'après tous les commentaires entendus, ils sont également très satisfaits de ce premier semestre."

Quant à M. Pagé, il se dit particulièrement enchanté par le fait que pas moins de 62 élèves de cin-

quième secondaire complémentaire feront leur entrée au cégep dès février, à la suite du semestre qu'ils viennent de faire, sans même fournir de notes finales du secondaire puisque la période d'examen n'a pas encore eu lieu.

"Sans cette formule semestrielle, ils auraient dû perdre un temps considérable en faisant une année complète sans en avoir vraiment besoin, soutient-il. On risque alors d'en voir plusieurs s'impatier et se décourager puis de les retrouver dans la rue..."

D'ailleurs, les directeurs de Louis-Jolliet ne tarissent pas d'éloges envers les organismes qui leur ont apporté leur aide dans la mise en place de leur projet. Ils men-

tionnent, entre autres, la Commission des écoles catholiques de Québec ainsi que le service régional d'admission au collégial qui a permis que des élèves soient admis au cégep sans fournir de notes finales. Et c'est sans compter l'implication des enseignants de l'école ainsi que celle des élèves et des parents qui ont cru à la formule et qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour mener l'expérience à bien car, note-t-on, il est essentiel, pour y parvenir, que chacun soit disposé à s'impliquer activement.

L'école Louis-Jolliet, située rue de la Pointe-aux-Lièvres, recevra, de demain à vendredi, les inscriptions pour le second semestre débutant en février.

Ryan veut légaliser les illégaux

♦ MONTREAL (PC) — Le ministre de l'Éducation, Claude Ryan, a décidé de solutionner au plus tôt le problème des centaines d'élèves qui fréquentent illégalement les écoles anglaises, a indiqué hier l'attaché de presse du ministre, Luc Rhéaume.

Parce qu'ils n'existent pas aux yeux du ministère de l'Éducation, les 1,850 "illégaux" ne reçoivent aucune attestation de fin d'études et aucune subvention n'est versée aux commissions scolaires qui les accueillent.

Pour chaque élève qui fréquente l'école illégalement, cela représente un manque à gagner moyen annuel de \$3,000.

Au cours de la semaine dernière, le ministre Ryan a rencontré différents groupes préoccupés par le sujet, dont la Commission des écoles catholiques de Montréal et l'Alliance Québec, et a finalement confié à son sous-ministre André Rousseau le mandat d'élaborer des hypothèses de solution.

L'existence des illégaux remonte au 26 août 1977 alors que la loi 101 fixait de nouvelles exigences en matière d'accessibilité à l'école anglaise.

A compter de cette date, tous les enfants d'immigrants entrés au pays devaient s'inscrire à l'école française, sauf si l'un des parents avait fréquenté l'école anglaise dans son pays d'origine.

L'accessibilité à l'école anglaise était restreinte également à ceux dont le père ou la mère avaient fréquenté l'école anglaise au Québec ou à ceux dont l'un ou l'autre parent avaient fréquenté l'école anglaise hors du Québec, mais étaient domiciliés au Québec le 26 août 1977.

Y était aussi admis, l'enfant ayant fréquenté légalement l'école anglaise au moment de la passation de la loi; (ceux qui n'étaient pas acceptés sous la loi 22 ne l'ont pas été sous la loi 101) et quand un frère ou une sœur étaient passés à l'école anglaise.

Il revient aux commissions scolaires de soumettre les dossiers. On estime que dans 1,850 cas, celles-ci ont passé outre à cette obligation.

COURS DE TENUE de BAR
avec certificat de l'ÉCOLE des MAÎTRES au CHÂTEAU FRONTENAC

COURS de CONNAISSANCES des VINS
Fourni culture personnelle 749551 min. Éducation du Québec

SESSIONS de jour, de soir et samedi au Château Frontenac

692-0310

DOCU-TEXTE LTÉE
Service bilingue sur traitement de texte «Editext»

3291, chemin Royal Beauport G1E 1V8
Tel.: (418) 663-4600

Traitement de texte en tous genres

- Travaux
- Rapports
- Thèses
- Curriculum vitae

RAISONS D'ACHETER LES VOITURES QUI SE VENDENT LE PLUS AU CANADA

1. Leur popularité. Depuis le mois de janvier 1985, plus de 95 000 Canadiens ont acheté les voitures intermédiaires à traction avant de GM parce qu'ils les trouvaient avantageuses. C'est ainsi qu'elles sont devenues les voitures qui se vendent le plus au Canada!
2. Leurs lignes. Leur carrosserie aérodynamique conçue en soufflerie se moque du vent, en plus d'avoir belle apparence.
3. La traction avant qui assure un meilleur contrôle sur la route... même sur les routes glissantes.
4. Un moteur nerveux de 2,5 litres à injection électronique de carburant et aux réactions vives.
5. L'économie de carburant qui ne grève pas le budget familial: 32 mi/gal (8,9 L/100 km)*
6. Du confort pour six occupants.
7. Des performances éprouvées depuis trois ans dans des conditions routières canadiennes par des centaines de milliers de clients satisfaits.
8. Des démarrages plus efficaces par temps froid et des frais d'entretien réduits grâce à l'injection électronique de carburant.
9. Des groupes d'options économiques livrables en option, y compris la climatisation sans supplément de prix avec les modèles Pontiac 6000 et Chevrolet Celebrity spécialement équipés avec moteur de 2,5 litres à IEC.**
10. Beaucoup d'espace pour les bagages... plus de 16 pieds cubes (460 litres).
11. Pneus radiaux toutes saisons ceinturés d'acier.
12. Pour assurer la sécurité des occupants, les sièges, la colonne de direction et le tableau de bord comprennent des éléments amortissants.
13. Bonne valeur de revente.†
14. Microprocesseurs et micro-ordinateurs de bord qui surveillent et contrôlent constamment les fonctions du moteur.
15. Servodirection à crémaillère.
16. Suspension avant à jambes MacPherson et barre stabilisatrice avant favorisant les qualités routières.
17. Une vaste gamme d'équipements sonores livrables en option pour accroître votre plaisir au volant.
18. Une suspension d'avant-garde pour un roulement doux et confortable.
19. Un grand choix de modèles et d'options vous permettant de commander exactement la voiture que vous voulez.
20. Des servofreins avec disques à l'avant et avertisseurs sonores aidant à réduire les frais de réparations.
21. La méthode de livraison «Excellence intégrale» de GM: on répond à toutes vos questions et on fait le plein de carburant.**
22. Un système antivol.
23. La montée croissante du prix du carburant rend le moteur de 2,5 litres encore plus avantageux.
24. Une autonomie de plus de 400 milles (plus de 660 km)*
25. Un dégivreur électrique de lunette arrière et des débarrasateurs de glaces latérales avant, standard.
26. Une carrosserie entièrement monocoque améliorant la tenue de route.
27. Un enduit protecteur antiéclabures au bas de la carrosserie.
28. Usage étendu d'aciers pré-enduits anticorrosion, d'acier galvanisé et d'aluminium.
29. Des caractéristiques spéciales pour prévenir les accidents, y compris un feu d'arrêt élevé à l'arrière.
30. Un tableau de bord facile à lire, en position élevée pour vous permettre de garder les yeux sur la route.
31. Une nouvelle garantie limitée globale pour une durée de 12 mois ou 20 000 km.**
32. Garantie spéciale de 3 ans/60 000 km du groupe motopulseur (franchise de 100 \$ applicable).**
33. La garantie Futuro-Garde de 5 ans sans limite de kilométrage contre les perforations dues à la corrosion.**
34. Un ajustage et un fini remarquables grâce à des techniques de fabrication ultra-modernes.
35. Une gamme complète de modèles performants, y compris la Celebrity Eurosport, la Pontiac 6000 STE, l'Oldsmobile Ciera GT et la Buick Century T-Type.
36. Des familiales intermédiaires qui répondront aux exigences de votre famille.
- 37 à 1000.

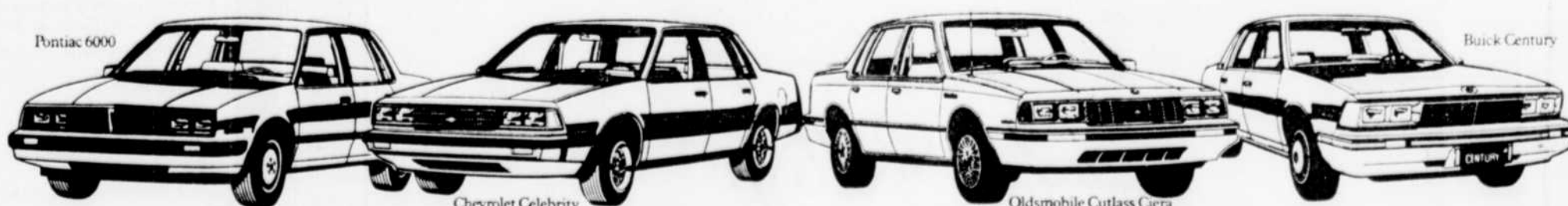
Les quelque 964 concessionnaires GM d'un océan à l'autre. Peu importe où vous êtes, vous pouvez toujours obtenir un service rapide. Et c'est là que vous pouvez aussi faire la meilleure aubaine, surtout pendant «l'Auto carnaval d'hiver» de GM.

1001.

500 \$

UN BONI D'ÉCONOMIE DE CARBURANT DE 500 \$ DE GM.

Hâtez-vous! L'offre prend fin le 22 février 1986.††



Les voitures qui se vendent le plus au Canada sont disponibles dès maintenant! Donc, prenez-en livraison dès maintenant!

* Selon la cote en usage de Transports Canada pour les modèles Celebrity, 6000, Ciera et Century équipés d'un moteur 4 cyl. de 2,5 litres à IEC et d'une boîte de vitesse automatique.

** Voir le concessionnaire pour tous les détails.

† Selon les chiffres publiés dans le «Livres noirs canadiens» de 1985.

†† Le boni de 500 \$ est offert avec les modèles neufs 1986 ou des années antérieures Chevrolet Celebrity, Pontiac 6000, Oldsmobile Cutlass Ciera ou Buick Century équipés d'un moteur 4 cyl. de 2,5 litres à IEC.

Le boni peut être utilisé dans le cadre du versement initial ou être reçu directement de General Motors sous forme de chèque. Pour y être admissible, la livraison au détail ou la commande doit avoir lieu avant le 22 février 1986.





Le premier ministre japonais Yasuhiro Nakasone a reçu une ovation de la part des membres du Sénat et du Parlement, réunis, hier, à la Chambre des communes.

Nakasone propose une coopération avec le Canada pour la paix

♦ OTTAWA (PC) — Le premier ministre nippon Yasuhiro Nakasone a invité le Canada à collaborer étroitement avec le Japon dans le but de favoriser la paix, le désarmement et la prospérité dans les pays en voie de développement.

par Marie TISON

M. Nakasone a pris la parole hier devant le Sénat et la Chambre des communes réunis. Après avoir dressé les grandes lignes de la politique internationale japonaise, il a exposé sa vision d'une coopération nippo-canadienne.

"Je propose que le Japon et le Canada se consultent et coopèrent plus étroitement en ce qui concerne des problèmes comme la paix mondiale et le désarmement, et en ce qui a trait à nos politiques pour favoriser la prospérité dans les pays en voie de développement", a-t-il déclaré dans un discours prononcé en anglais, entrecoupé de quelques passages en français.

"Établisons ensemble un agenda

de base pour une coopération nippo-canadienne, et entreprenons des actions conjointes sur des problèmes généraux".

Trois axes

Le premier ministre, membre du Parlement du Japon depuis 1947, a expliqué que la politique internationale japonaise comprend trois grands axes.

La promotion de la paix et du désarmement constitue le premier de ces axes, les Japonais se montrant particulièrement préoccupés par la course aux armements nucléaires et le danger d'escalade posé par la présence de conflits limités au Proche-Orient, en Asie, en Afrique et en Amérique centrale.

M. Nakasone a poursuivi en indiquant que la politique internationale japonaise repose également sur la force de la solidarité entre les pays libres, notamment entre les pays de l'Amérique du

Nord et de l'Europe occidentale, et le Japon.

Le développement et la prospérité constituent le troisième fondement de la politique nipponne, a ajouté le premier ministre Nakasone.

Il a exprimé ses inquiétudes quant à la montée du protectionnisme, avant d'énumérer quelques mesures d'ouverture du marché japonais au commerce étranger et d'exprimer sa volonté de voir reprendre une ronde de négociations commerciales multilatérales.

Le premier ministre a enfin souligné l'importance de l'aide aux pays en voie de développement.

Dans son discours de présentation, le premier ministre canadien Brian Mulroney a insisté sur les perspectives et les objectifs communs des deux pays en matière de contrôle des armements, de lutte au terrorisme et au protectionnisme, et d'aide internationale.

Selon le gouvernement

Le rapport sur les pluies acides n'est qu'une première étape

♦ OTTAWA (PC) — Le gouvernement conservateur a l'intention de suivre les recommandations du rapport des envoyés spéciaux sur les pluies acides et même d'aller au-delà.

C'est ce qu'a assuré hier le ministre de l'Environnement Tom McMillan, en réponse à une question

du critique libéral en matière d'environnement Charles Ciaccia.

"Nous n'acceptons pas le rapport des envoyés comme étant la dernière étape d'un processus de contrôle des pluies acides des deux côtés de la frontière, a-t-il déclaré en Chambre. Il ne s'agit que d'une première étape."



Le GROS

DÉJEUNER DU COQ RÔTI

EST PRÊT POUR VOUS DEMAIN MATIN, DÈS 7h



Le Coq Rôti

3,25 \$

DEUX OEUFS FRAIS
servis avec bacon croustillant ou saucisses ou jambon, pommes de terre rissolées, fèves au lard, un croissant, une rôti de pain de ménage (blé entier ou blanc), confitures maison, beurre, sirop d'érable et pot de café (2 1/2 tasses).

SAINT-FOY
2651, boul. Hochelaga,
653-6444

QUÉBEC
2750, 1ère Avenue,
628-2750

LORETTEVILLE
347, boul. l'Ormière,
843-3751

LÉVIS
2, Route Trans-Canada Est,
833-6222

carrières et professions

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50.

Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

POUR FAIRE PARAÎTRE
VOS ANNONCES
DANS CETTE PAGE

COMPOSEZ **647-3266**

OU ÉCRIVEZ À CARRIÈRES ET PROFESSIONS,
LE SOLEIL LTÉE, C.P. 1547, QUÉBEC, QUE G1K 7J6

VENDEUR PROFESSIONNEL

Un chef de file bien établi et en pleine expansion dans le domaine des courroies de transmission et des transporteurs à courroies est à la recherche d'un vendeur professionnel qui devra s'établir dans la ville de Québec.

Son territoire comprendra le nord et l'est du Québec, de même que le nord du Nouveau-Brunswick. Une expérience dans le domaine des pâtes et papiers, de l'alimentation et de l'emballage est souhaitable. La connaissance des systèmes de courroies plates serait un atout mais n'est pas aussi importante que la connaissance du territoire et l'expérience dans les domaines susmentionnés. Le bilinguisme est essentiel. Nous offrons un salaire de base, une commission, un boni, une voiture et une gamme complète d'avantages sociaux.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae en toute confidentialité à l'adresse suivante:

Habasis Canada Limited
att.: directeur des ventes
2278, Speers Rd
Oakville, Ontario
L6L 2X8

GÉRANT(E)S DE MAGASIN recherché(e)s

Importante chaîne de magasins spécialisée dans le vêtement pour dames recherche 2 gérant(e)s, 1 poste à Rivière-du-Loup et 1 poste à Lévis.

Sous la responsabilité du directeur de district, les candidat(e)s choisi(e)s devront voir à ce que leur magasin atteigne le volume de ventes budgétées. Ils (elles) auront également à participer à la gestion, à la formation et au suivi de leur personnel de vente.

Expérience d'au moins 2 ans dans un poste de gérance.

La rémunération plus commission sur chiffre d'affaires du magasin sera selon l'expérience du (de la) candidat(e).

Prière d'envoyer curriculum vitae à:

Dépt 1850 — Le Soleil
390, St-Vallier est
Québec G1K 7J6

TECHNIQUES DE SECRÉTARIAT

1re Session — janvier 1986

ADULTES

Programme d'intégration au
marché du travail

Première session (janvier 1986)

- Français écrit
- Transcription
- Dactylographie
- Anglais
- Comptabilité

Deuxième session (septembre 1986)

- Traitement de textes
- Rédaction de documents
- Transcription + dactylographie
- Procédés de secrétariat (simulation de bureau)
- Anglais

Début des cours: le 22 janvier

Horaire: du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30

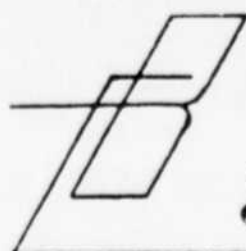
- SERVICE DE PLACEMENT

- PROGRAMME D'UN AN

TOUS NOS ÉTUDIANTS SONT ADMISSIBLES AUX PRÊTS ET BOURSES DU MEQ

LE COLLÈGE BART EST RECONNU
PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

Pour s'inscrire ou obtenir plus de renseignements,
veuillez communiquer avec le



*Collège
Bart*

751, côte d'Abraham, Québec G1R 1A2 — 522-3906

Hygiéniste alimentaire II

Services des foyers de soins

Ministère de la Santé

Fredericton

28 860\$ à 34 580\$ par année

FONCTIONS: La personne choisie joue le rôle de consultant en nutrition et en diététique auprès de la Division des services institutionnels (hôpitaux et foyers de soins). Elle est chargée de mettre au point des normes de services alimentaires, de diriger et d'inspecter les services alimentaires; elle fournit la direction à propos des conseils techniques en matière de régimes thérapeutiques et de la formation interne. Le consultant en nutrition participe à l'élaboration des plans de conception de la cuisine et de l'équipement culinaire lors de la construction et de la rénovation des installations.

CONDITIONS DE CANDIDATURE: Formation universitaire avec spécialisation en aliments et nutrition, internat en diététique ou l'équivalent; et une expérience dans le domaine de l'administration des services alimentaires; avoir déjà joué le rôle de consultant en régimes thérapeutiques et participé à l'élaboration de plans de cuisines. Une expérience de travail dans les hôpitaux ou les foyers de soins est souhaitable. Une bonne connaissance des deux langues officielles est essentielle.

EXIGENCES PARTICULIÈRES: Admissibilité aux associations canadiennes ou du Nouveau-Brunswick, de spécialistes en diététique.

Numéro du concours NB 86-LS-14

Les demandes doivent nous parvenir au plus tard le 24 janvier 1986.

ADRESSER SA DEMANDE À LA

**PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
CONSEIL DE GESTION**

Services de dotation en personnel
Pièce G-17, Édifice du Centenaire
C.P. 6000

Fredericton, Nouveau-Brunswick E3B 5H1
Égalité d'accès à l'emploi



ÉCONOMIE



Ottawa doit se hâter de réduire son déficit

♦ MONTREAL (PC) — Le gouvernement fédéral s'engage dans une impasse financière et il doit prendre plus au sérieux la réduction de son déficit, s'il ne veut pas mettre en danger le tissu social, averti M. André Saumier, président de la Bourse de Montréal, alors qu'il prenait la parole, hier, devant le Canadian Club de Montréal.

"Il y a longtemps que l'on n'a plus entendu parler du comité Nielsen

qui, supposément, faisait trembler tous les ministères fédéraux. Je soupçonne que le couperet est tombé sur le comité même", d'affirmer le conférencier.

Malgré les propos "mielleux" du premier ministre Brian Mulroney, il ne croit pas qu'une croissance économique soutenue puisse suffire à réduire le déficit, à moins de croire à la force incantatoire d'une économie vaoudou.

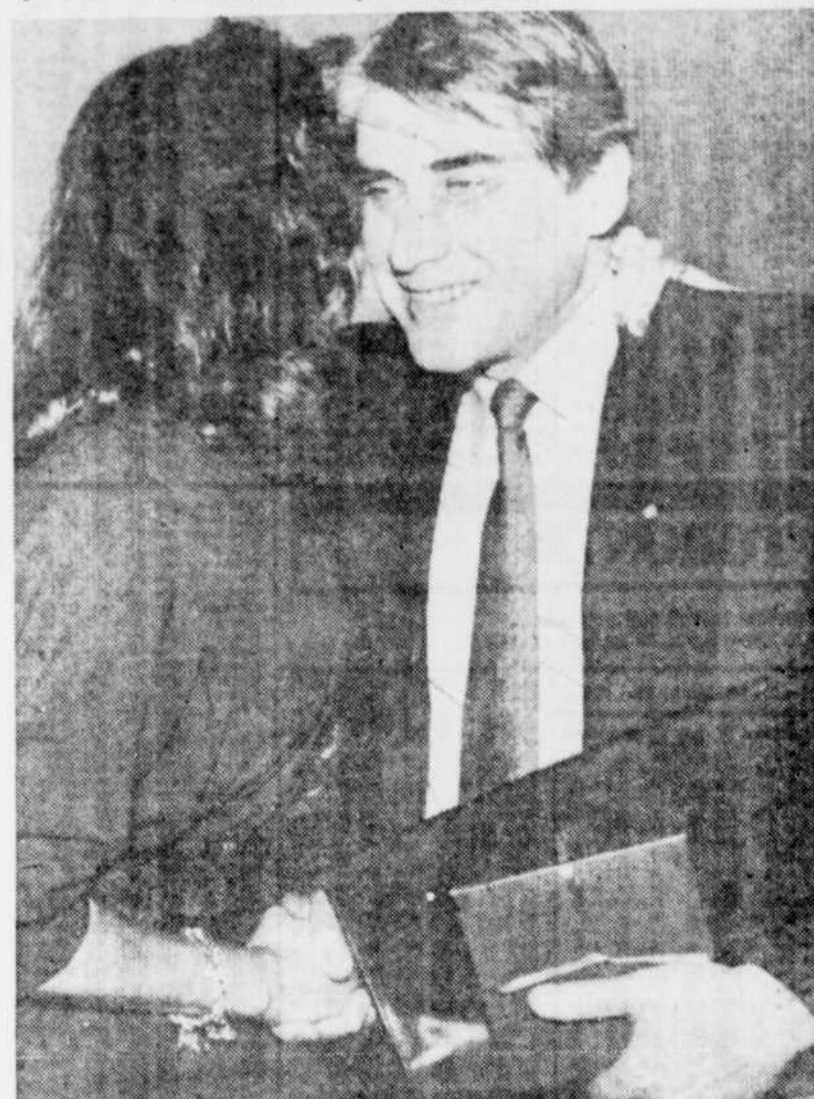
Alors que les Américains s'engagent par la loi Gramm-Ruman à réduire leur déficit à zéro pour 1990, le scénario le plus optimiste du ministre des Finances, M. Michael Wilson, anticipe pour la même année un déficit équivalent à 3,7 pour 100 de notre produit intérieur brut (5 pour 100 dans un scénario moyen).

Les Canadiens sont déjà les citoyens les plus taxés des pays dé-

veloppés, affirme M. Saumier, qui cite des chiffres de l'OCDE. Et, sans effort pour réduire les dépenses, le gouvernement pourrait se laisser tenter par l'ajout d'une TVA (la taxe sur la valeur ajoutée est une taxe de vente imposée aux manufacturiers à diverses étapes de la fabrication d'un bien).

Assainir les finances publiques s'impose d'autant plus que le gouvernement aura à faire face à deux

défis majeurs: payer davantage du secteur des ressources naturelles, l'épine dorsale de notre économie.



M. André Saumier est félicité par sa femme, après son allocution devant le Canadian Club.

Les REER (fin)

Le REER autogéré vous permet de tenir les cordons de la bourse

♦ Il arrive un moment où il est avantageux pour les détenteurs de REER de transformer leur compte conventionnel en un REER autogéré permettant d'investir dans des valeurs qui offrent un meilleur rendement à long terme.

FINANCE
par Marc LESTAGE

Prenons le cas d'un contribuable qui a accumulé \$20,000 dans son compte REER.

Il est probable que cette somme sera réinvestie à chaque année sous forme de dépôts à terme ou l'équivalent pour des périodes plus ou moins longues 1, 3 ou 5 ans.

Il peut cependant arriver que l'on recherche un meilleur rendement ou que l'on souhaite investir dans des véhicules plus sophistiqués.

Alors le moment est venu de transformer son REER en un REER autogéré. Cela implique qu'à compter de ce moment on fera affaire avec un courtier ou une fiducie.

Forcément puisque l'on devra acheter actions, obligations, Bons du trésor, obligations à coupons détachés, voire se consentir un prêt hypothécaire sur sa propre résidence.

Evidemment, il faudra aussi accepter de payer des frais. Un REER autogéré coûte généralement environ \$100 de garde par année. Il y a aussi des commissions à payer pour l'achat d'actions.

Meilleur rendement

En conclusion, si l'on opte pour un REER autogéré, il faudra être assuré de pouvoir gagner suffisamment de revenus additionnels

pour compenser tous ces nouveaux frais de gestion.

Il faut se souvenir cependant qu'il sera possible de "virer" dans votre REER autogéré des valeurs que vous possédez déjà (obligations, actions etc.).

La limite des contributions nouvelles que vous verserez dans votre REER autogéré sera la même que pour un REER conventionnel. Par contre le capital qui s'y trouve déjà pourra avantageusement être remplacé par des valeurs que vous possédez.

Il s'agit donc d'un excellent refuge pour les actions de votre REA.

En plus, cela vous offre la chance d'obtenir des déductions additionnelles de 100 pour 100 au fédéral et au provincial dans la mesure où ces actions sont virées dans votre REER autogéré à l'intérieur de la limite des souscriptions annuelles qui vous sont imparties selon les règles de l'épargne-retraite.

Supposons que vous détenez \$2,000 d'actions REA pour lesquelles vous avez déjà obtenu une déduction. Rien ne vous empêche de les verser en plus dans votre REER autogéré. Cela permet de bénéficier de 200 pour 100 de déductions additionnelles.

Placements à long terme

Il est probable toutefois que votre courtier va vous proposer de faire l'achat d'actions privilégiées de grandes sociétés, de Bons du trésor et d'obligations à coupons détachés pour meubler votre REER autogéré.

Le fait est qu'il n'est pas recommandé de garnir un REER avec des actions de petites compagnies en développement du genre de ce qui "grouille" dans un régime enregistré, d'épargne-actions.

Les obligations à coupons détachés (stripped bond) sont des valeurs variant entre \$50,000 et \$100,000 garnies de petits coupons permettant d'encaisser le revenu d'intérêt à chaque anniversaire (un an).

Les syndicats financiers qui achètent ces obligations des gouvernements et grandes sociétés ont l'habitude de détacher tous ces coupons à l'avance pour les vendre.

Cela leur permet, par exemple, de vendre pour \$1,300 un coupon d'intérêt valant presque \$7,000, encaissable dans 15 ans. Si vous pensez prendre votre retraite dans 15 ans, c'est un excellent placement à acheter.

Le rendement est d'environ 11 pour 100. Le coupon vous coûte \$1,300 de contribution dans votre REER autogéré. Vous obtenez une déduction de revenu pour cette somme immédiatement. Et, dans 15 ans, vous pourrez compter sur \$7,000 de revenus additionnels.

Une bonne planification permet d'acheter des coupons à diverses échéances de façon à correspondre à vos besoins. En achetant ce genre de coupon durant 15 ans, vous vous assurez un revenu annuel fixe durant 15 ans de retraite, par la suite.

Il ne faut pas oublier qu'à 71 ans votre fonds REER devra être transformé en rente ou encaissé d'une autre façon.

Le financement d'hypothèque

Certains contribuables ont opté pour un REER autogéré parce que ce genre de placement permet de se consentir un financement hypothécaire.

Pour les jeunes qui hésitent entre se constituer un fonds de retraite ou ramasser leurs économies dans l'espoir de s'acheter une maison, voilà une bonne façon de

réaliser ces deux objectifs en même temps.

Il y a bien sûr des règles à observer. Il doit s'agir d'un financement en première hypothèque. Le taux doit correspondre (plus ou moins 2 pour 100) à celui du marché et la transaction doit faire l'objet d'un acte notarié en bonne et due forme.

Le gouvernement a imposé ces règles pour éviter que les contribuables aient la tentation de se consentir des prêts à un taux très élevé, ce qui aurait pour effet de bonifier grassement leur REER.

Aussi des inconvénients

Il y a quelques inconvénients à posséder un REER autogéré.

— On ne doit pas oublier qu'il y a des frais de garde.

— Le contribuable est tenu de prendre lui-même certaines décisions de placement.

— Cela implique qu'il veuille à ce que le renouvellement de ses valeurs s'effectue normalement et sans délai, à chaque échéance.

— Comme pour tout autre REER, les sommes qu'on en retire sont imposables. Il n'est donc pas possible de réclamer une perte en capital ou de profiter entièrement d'un gain en capital réalisé sur des actions, quand elles sont investies dans votre REER autogéré.

— Enfin, les revenus de dividendes gagnés dans un REER autogéré ne donnent pas droit au rabattement, dans le calcul du revenu sur lequel vous serez imposés, lors de l'encaissement.

LA ROYALE DU CANADA COMPAGNIE D'ASSURANCE



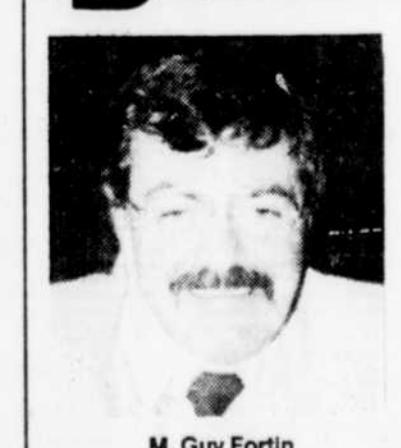
G. Ferland

La Royale du Canada, Compagnie d'Assurance a le plaisir d'annoncer la nomination de Gaston Ferland, FIAC, au poste de vice-président — exploitation (Québec) chargé des opérations de la Compagnie dans la province.

M. Ferland a également été élu administrateur de la Compagnie d'Assurance du Québec.

L'Assurance Royale, Canada, fait partie de l'un des plus importants groupes d'assurances internationaux au monde et compte des bureaux dans plus de 80 pays. (ANN)

Dépannec



M. Guy Fortin

M. Lucien Beaupré, président de Dépannec Enr., est heureux d'annoncer la promotion de M. Guy Fortin au poste de directeur général.

M. Fortin a acquis une grande expérience de gestion dans le domaine du service aux appareils ménagers et électroniques.

Sa grande expertise sera un atout pour les nombreux clients de Dépannec. (ANN)

Une offre spéciale Reér Dépôts garantis

9 7/8

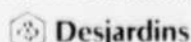
46 mois, intérêts payés annuellement

En faisant affaires
avec le plus grand fiduciaire de Reér au Québec,
vous vous associez à la force économique Desjardins

Informez-vous des conditions
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec



Anjou (514) 355-2050 1-800-361-5808 Chicoutimi (418) 549-5745 1-800-463-9657 Laval (514) 668-5223 1-800-361-3803
Longueuil (514) 679-2810 1-800-361-5058 Montréal (514) 286-3225 1-800-361-2680 Québec (418) 647-4742 1-800-463-5026
Sainte-Foy (418) 653-6811 1-800-463-4792 Sherbrooke (819) 566-5667 1-800-567-6920



UNE BANQUE D'IDÉES

PROFITABLES POUR VOTRE
RETRAITE

REER GARANTI

8 3/4 %

3 mois

Convertible en tout temps sans
pénalité en un terme de 1 à 5 ans.
L'investissement idéal si vous croyez
possible une hausse de taux d'intérêt!

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada

FIDUCIE
PRÊT ET REVENU
 PLACE D'YOUVILLE 692-1221
 GALERIES DE LA CAPITALE 626-1221
 SAINTE-FOY 1117, rue Jean Dequen 659-1814

Fiducie du Québec



Michel Renaud



François Gagnon



Pierre Juneau

La Fiducie du Québec est heureuse d'annoncer la nomination de M. Michel Renaud au poste de directeur régional des ventes, Epargne et placements, de M. François Gagnon, au poste de directeur de la succursale Québec Haute-ville et de M. Pierre Juneau au poste de directeur de la succursale de Sainte-Foy.

Diplômé en administration de l'Université Laval, monsieur Renaud est à l'emploi de la Fiducie du Québec depuis février 1975. Il a occupé divers postes dont ceux de gérant, Services administratifs, et de représentant régional à Québec. Jusqu'à sa nomination, il était directeur de la succursale de Sainte-Foy.

Parmi ses nouvelles fonctions, il aura la responsabilité de superviser les activités des succursales de Sainte-Foy, Québec Haute-ville, Chicoutimi et Sherbrooke.

Monsieur Gagnon est au service de la Fiducie du Québec depuis avril 1983. Diplômé en administration de l'Université du Québec, il occupait, jusqu'à sa nomination, le poste de conseiller en Epargne et placements à la succursale de Sainte-Foy. Avant d'entrer à la Fiducie du Québec, il était courtier en valeurs mobilières.

Quant à monsieur Juneau, diplômé en administration de l'Université Laval et comptable agréé, il était jusqu'à sa nomination, directeur administratif dans une autre société de fiducie à Québec.

La Fiducie du Québec, une société du Mouvement Desjardins, offre une gamme complète de services d'épargne et de financement, de gestion de portefeuilles, de garde de titres, ainsi que des services fiduciaires aux individus et aux entreprises.

La succursale Québec Haute-ville est située au 333, Saint-Amable près du Grand Théâtre et celle de Sainte-Foy au 2600, boul. Laurier dans la Place Belle Cour.

ARGENT

Form 1040-ES (10-1-99)	BMO \$2.50	100 \$275
------------------------	------------	-----------

CC 1986	2256	541	28	16	10
CC 1987	2256	541	28	16	10
CC 1988	2256	541	28	16	10
CC 1989	2256	541	28	16	10
CC 1990	2256	541	28	16	10
CC 1991	2256	541	28	16	10
CC 1992	2256	541	28	16	10
CC 1993	2256	541	28	16	10
CC 1994	2256	541	28	16	10
CC 1995	2256	541	28	16	10
CC 1996	2256	541	28	16	10
CC 1997	2256	541	28	16	10
CC 1998	2256	541	28	16	10
CC 1999	2256	541	28	16	10
CC 2000	2256	541	28	16	10
CC 2001	2256	541	28	16	10
CC 2002	2256	541	28	16	10
CC 2003	2256	541	28	16	10
CC 2004	2256	541	28	16	10
CC 2005	2256	541	28	16	10
CC 2006	2256	541	28	16	10
CC 2007	2256	541	28	16	10
CC 2008	2256	541	28	16	10
CC 2009	2256	541	28	16	10
CC 2010	2256	541	28	16	10
CC 2011	2256	541	28	16	10
CC 2012	2256	541	28	16	10
CC 2013	2256	541	28	16	10
CC 2014	2256	541	28	16	10
CC 2015	2256	541	28	16	10
CC 2016	2256	541	28	16	10
CC 2017	2256	541	28	16	10
CC 2018	2256	541	28	16	10
CC 2019	2256	541	28	16	10
CC 2020	2256	541	28	16	10
CC 2021	2256	541	28	16	10
CC 2022	2256	541	28	16	10
CC 2023	2256	541	28	16	10
CC 2024	2256	541	28	16	10
CC 2025	2256	541	28	16	10
CC 2026	2256	541	28	16	10
CC 2027	2256	541	28	16	10
CC 2028	2256	541	28	16	10
CC 2029	2256	541	28	16	10
CC 2030	2256	541	28	16	10
CC 2031	2256	541	28	16	10
CC 2032	2256	541	28	16	10
CC 2033	2256	541	28	16	10
CC 2034	2256	541	28	16	10
CC 2035	2256	541	28	16	10
CC 2036	2256	541	28	16	10
CC 2037	2256	541	28	16	10
CC 2038	2256	541	28	16	10
CC 2039	2256	541	28	16	10
CC 2040	2256	541	28	16	10
CC 2041	2256	541	28	16	10
CC 2042	2256	541	28	16	10
CC 2043	2256	541	28	16	10
CC 2044	2256	541	28	16	10
CC 2045	2256	541	28	16	10
CC 2046	2256	541	28	16	10
CC 2047	2256	541	28	16	10
CC 2048	2256	541	28	16	10
CC 2049	2256	541	28	16	10
CC 2050	2256	541	28	16	10
CC 2051	2256	541	28	16	10
CC 2052	2256	541	28	16	10
CC 2053	2256	541	28	16	10
CC 2054	2256	541	28	16	10
CC 2055	2256	541	28	16	10
CC 2056	2256	541	28	16	10
CC 2057	2256	541	28	16	10
CC 2058	2256	541	28	16	10
CC 2059	2256	541	28	16	10
CC 2060	2256	541	28	16	10
CC 2061	2256	541	28	16	10
CC 2062	2256	541	28	16	10
CC 2063	2256	541	28	16	10
CC 2064	2256	541	28	16	10
CC 2065	2256	541	28	16	10
CC 2066	2256	541	28	16	10
CC 2067	2256	541	28	16	10
CC 2068	2256	541	28	16	10
CC 2069	2256	541	28	16	10
CC 2070	2256	541	28	16	10
CC 2071	2256	541	28	16	10
CC 2072	2256	541	28	16	10
CC 2073	2256	541	28	16	10
CC 2074	2256	541	28	16	10
CC 2075	2256	541	28	16	10
CC 2076	2256	541	28	16	10
CC 2077	2256	541	28	16	10
CC 2078	2256	541	28	16	10
CC 2079	2256	541	28	16	10
CC 2080	2256	541	28	16	10
CC 2081	2256	541	28	16	10
CC 2082	2256	541	28	16	10
CC 2083	2256	541	28	16	10
CC 2084	2256	541	28	16	10
CC 2085	2256	541	28	16	10
CC 2086	2256	541	28	16	10
CC 2087	2256	541	28	16	10
CC 2088	2256	541	28	16	10
CC 2089	2256	541	28	16	10
CC 2090	2256	541	28	16	10
CC 2091	2256	541	28	16	10
CC 2092	2256	541	28	16	10
CC 2093	2256	541	28	16	10
CC 2094	2256	541	28	16	10
CC 2095	2256	541	28	16	10
CC 2096	2256	541	28	16	10
CC 2097	2256	541	28	16	10
CC 2098	2256	541	28	16	10
CC 2099	2256	541	28	16	10
CC 2100	2256	541	28	16	10
CC 2101	2256	541	28	16	10
CC 2102	2256	541	28	16	10
CC 2103	2256	541	28	16	10
CC 2104	2256	541	28	16	10
CC 2105	2256	541	28	16	10
CC 2106	2256	541	28	16	10
CC 2107	2256	541	28	16	10
CC 2108	2256	541	28	16	10
CC 2109	2256	541	28	16	10
CC 2110	2256	541	28	16	10
CC 2111	2256	541	28	16	10
CC 2112	2256	541	28	16	10
CC 2113	2256	541	28	16	10
CC 2114	2256	541	28	16	10
CC 2115	2256	541	28	16	10
CC 2116	2256	541	28	16	10
CC 2117	2256	541	28	16	10
CC 2118	2256	541	28	16	10
CC 2119	2256	541	28	16	10
CC 2120	2256	541	28	16	10
CC 2121	2256	541	28	16	10
CC 2122	2256	541	28	16	10
CC 2123	2256	541	28	16	10
CC 2124	2256	541	28	16	10
CC 2125	2256	541	28	16	10
CC 2126	2256	541	28	16	10
CC 2127	2256	541	28	16	10
CC 2128	2256	541	28	16	10
CC 2129	2256	541	28	16	10
CC 2130	2256	541	28	16	10
CC 2131	2256	541	28	16	10
CC 2132	2256	541	28	16	10
CC 2133	2256	541	28	16	10
CC 2134	2256	541	28	16	10
CC 2135	2256	541	28	16	10
CC 2136	2256	541	28	16	10
CC 2137	2256	541	28	16	10
CC 2138	2256	541	28	16	10
CC 2139	2256	541	28	16	10
CC 2140	2256	541	28	16	10
CC 2141	2256	541	28	16	10
CC 2142	2256	541	28	16	10
CC 2143	2256	541	28	16	10
CC 2144	2256	541	28	16	10
CC 2145	2256	541	28	16	10
CC 2146	2256	541	28	16	10
CC 2147	2256	541	28	16	10
CC 2148	2256	541	28	16	10
CC 2149	2256	541	28	16	10
CC 2150	2256	541	28	16	10
CC 2151	2256	541	28	16	10
CC 2152	2256	541	28	16	10
CC 2153	2256	541	28	16	10
CC 2154	2256	541	28	16	10
CC 2155	2256	541	28	16	10
CC 2156	2256	541	28	16	10
CC 2157	2256	541	28	16	10
CC 2158	2256	541	28	16	10
CC 2159	2256	541	28	16	10
CC 2160	2256	541	28	16	10
CC 2161	2256	541	28	16	10
CC 2162	2256	541	28	16	10
CC 2163	2256	541	28	16	10
CC 2164	2256	541	28	16	10
CC 2165	2256	541	28	16	10
CC 2166	2256	541	28	16	10
CC 2167	2256	541	28	16	10
CC 2168	2256	541	28	16	10
CC 2169	2256	541	28	16	10
CC 2170	2256	541	28	16	10
CC 2171	2256	541	28	16	10
CC 2172	2256	541	28	16	10
CC 2173	2256	541	28	16	10
CC 2174	2256	541	28	16	10
CC 2175	2256	541	28	16	10
CC 2176	2256	541	28	16	10
CC 2177	2256	541	28	16	10
CC 2178	2256	541	28	16	10
CC 2179	2256	541	28	16	10
CC 2180	2256	541	28	16	10
CC 2181	2256	541	28	16	10
CC 2182	2256	541	28	16	10
CC 2183	2256	541	28	16	10
CC 2184	2256	541	28	16	10
CC 2185	2256	541	28	16	10
CC 2186	2256	541	28	16	10
CC 2187	2256	541	28	16	10
CC 2188	2256	541	28	16	10
CC 2189	2256	541	28	16	10
CC 2190	2256	541	28	16	10
CC 2191	2256	541	28	16	10
CC 2192	2256	541	28	16	10
CC 2193	2256	541	28	16	10
CC 2194	2256	541	28	16	10
CC 2195	2256	541	28	16	10
CC 2196	2256	541	28	16	10
CC 2197	2256	541	28	16	10
CC 2198	2256	541	28	16	10
CC 2199	2256	541	28	16	10
CC 2200	2256	541	28	16	10
CC 2201	2256	541	28	16	10
CC 2202	2256	541	28	16	10
CC 2203	2256	541	28	16	10
CC 2204	2256	541	28	16	10
CC 2205	2256	541	28	16	10
CC 2206	2256	541	28	16	10
CC 2207	2256	541	28	16	10
CC 2208	2256	541	28	16	10
CC 2209	2256	541	28	16	10
CC 2210	2256	541	28	16	10
CC 2211	2256	541	28	16	10
CC 2212	2256	541	28	16	10
CC 2213	2256	541	28	16	10
CC 2214	2256	541	28	16	10
CC 2215	2256	541	28	16	10
CC 2216	2256	541	28	16	10
CC 2217	2256	541	28	16	10
CC 2218	2256	541	28	16	10
CC 2219	2256	541	2		

	2007	2008	2009	2010
Produit brut	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Produit net	800 000	800 000	800 000	800 000
Produit brut	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Produit net	800 000	800 000	800 000	800 000

[illegible]

Dow Jones: 1,520.53 en hausse de 7.00

[illegible][illegible]

[illegible]

ARGENT

[illegible]

11 1/2	M-Corp	600	\$15%	15 1/2%	15 1/2% + 1/2%	Ordered A p	800	\$21	20%
45 — S	MICC	100	400	400	400 + 30	Ordered C p	500	\$7 1/2	7 1/2%

[illegible]

36% - 4	MGMU	1021	21%	20%	21%	- 4	OwenH	10	47%	52%	51%	
63% - 4	Macmi	18	52%	36%	35%	- 4	PacG	7	3402	19%	18%	
35% - 4	Mac+	17	1997	63%	62%	63	- 4	PacLtg	14	1382	49%	48%

[illegible]

Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Cost	Mise	5.59	Bananas (dollar)
Asst. Life	4.47	vstl	Ent	2.92	Security		4.29	Barbade (dollar)
Asst. Life	4.47	vstl	Inc	5.27	Venue		4.29	Belgium (franc)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue	Bel	11.01	Bermudes (dollar)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Brazil (cruzeiro)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Canada (dollar)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	China (renminbi)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Costa Rica (colón)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Cuba (peso)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Dominican Rep. (peso)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Ecuador (dollar)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	El Salvador (colón)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	France (franc)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Germany (dollar)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Greece (drachme)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Hong Kong (dollar)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	India (rupee)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Indonesia (rupiah)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Italy (lira)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Japan (yen)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Korea (won)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Malaysia (ringgit)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Mexico (peso)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Netherlands (guilder)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Norway (krone)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Philippines (peso)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Poland (zloty)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Portugal (escudo)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Romania (leu)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Saudi Arabia (riyal)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	South Africa (rand)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Spain (peseta)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Sweden (krona)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Switzerland (franc)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Taiwan (dollar)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Thailand (baht)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Turkey (lira)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	United Kingdom (pound)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	United States (dollar)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	West Germany (mark)
Asst. Life	4.47	v.com	Grth	7.18	Venue		4.29	Yugoslavia (dinar)

Scot Fraser	372	421	21	21	-10	Trimac	6801	315	305	305
Scot York	8400	435	435	445	-10	Tec 9.12	200	222½	22½	22½
Scotts I	1300	28½	28½	28½		Temple Bar	1000	240	235	235

[illegible]

1994-1995	Shokke	15	204	15	14%	15	-	1%	Trico	13	48	6%	6%	6%
1995-1996	ShellT	7	945	29%	38%	29%	-	1%	TruEng	20	31	24%	24%	24%
1996-1997	Shrews	14	399	43%	47%	43%	-	1%						

[illegible]

3.1777	Norvège (roumaine)	0.180
3.670	Nile-Zélande (dollar)	0.006
6.0279	Pakistan (roupie)	0.000
4.018	Payas Bas (Piem)	0.503
0.000127	Philippines (peso)	0.070
5.202	Portugal (escudo)	0.000
0.4378	Roumaine - Lei (roule)	0.022
0.000917	Singapour (dollar)	0.000
1.4015	Suède (couronne)	0.140
1.2616	Suisse (franc)	0.000
0.2775	Taiwan (nouveau dollar)	0.000
0.1036	Tchèque - Tchékoslovaquie (nouveau couronnes)	0.000
0.000374	Venezuela (dollar)	0.000

Dix Québécois au comité sur le libre-échange

♦ (PC, SOLEIL) — Le ministre canadien du Commerce, M. James Kelleher, a choisi 10 Québécois pour faire partie du Comité consultatif spécial sur le libre-échange, mais aucune de ces personnes ne représentera les consommateurs, les syndiqués ou les agriculteurs.

En faisant connaître les noms de ces personnes, le ministre a indiqué que "leurs conseils seront d'une importance vitale pour le gouvernement qui est sur le point de s'engager dans une période au cours de laquelle on prendra des décisions importantes pour le commerce du Canada avec l'étranger".

Les personnes choisies, originaires du Québec, sont MM. Philippe de Gaspé Beaubien, président du conseil de Télémedia Communications; Laurent Beaudoin, président de Bombardier; David Culver, chef de direction de Alcan Aluminium; Yves Fortier, avocat de Montréal; Mme Lise Watier, présidente de Lise Watier Cosmétiques Inc.; Michel Bélanger, président du

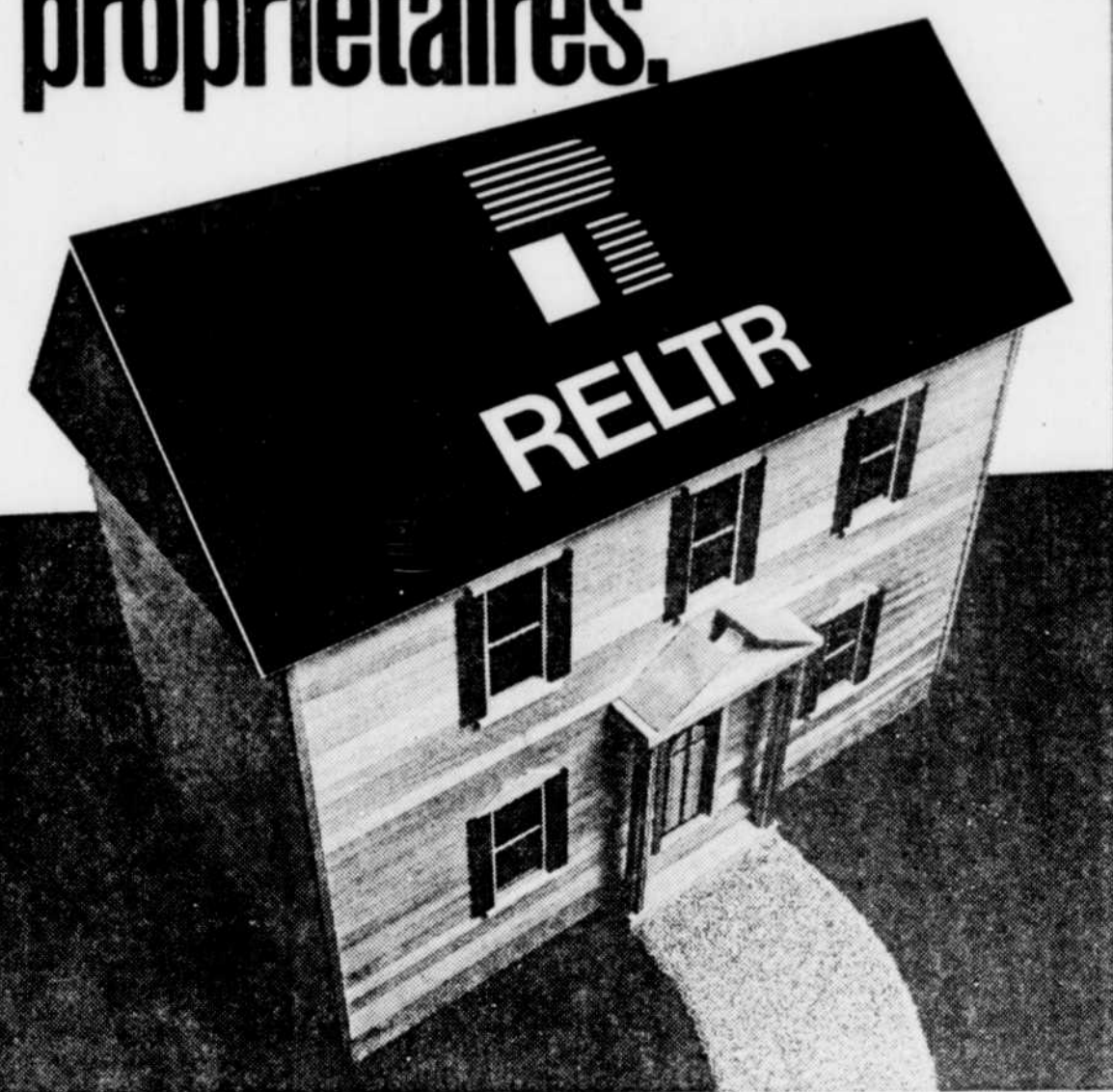
conseil de la Banque Nationale; Roger Charbonneau, des HEC; Raymond Chevrier, président de Celanese Canada; M. S. Dobrin, vice-président exécutif de Steinberg, et Jean-Paul Gourdeau, président du Groupe SNC.

En dépit de représentations qui avaient été faites, le gouvernement fédéral a décidé que tous les

consommateurs canadiens sur ce comité seront représentés par Mme Sally Hall, la présidente de l'Association canadienne.

Le milieu syndical sera représenté par M. Charles McCambly, président de la Fédération du travail du Canada, et le milieu agricole par M. E.K. Turner, président du Wheat Pool de la Saskatchewan.

Le Trust Royal offre 500 \$ aux futurs propriétaires.



1. Vous voulez acheter un appartement, une maison? Profitez du nouveau Régime d'Épargne-Logement du Trust Royal (RELTR), et recevez 500 \$. Ce compte est unique en son genre.

2. Le RELTR est un compte d'épargne spécial du Trust Royal qui rapporte des intérêts quotidiens élevés et dont le taux augmente au même rythme que votre solde. (Note: Vos fonds ne sont pas gelés. Vous pouvez les retirer n'importe quand, sans pénalité.)

3. De plus, si vous achetez une maison et que vous obtenez un prêt hypothécaire* du Trust Royal, nous doublerons vos intérêts accumulés dans votre compte RELTR jusqu'à concurrence de 500 \$.

4. Aussi simple que ça! Vous pourrez ajouter ces 500 \$ à votre premier versement, payer votre déménagement, ou en faire ce que vous voudrez : ces 500 \$ sont à vous.

5. Nous vous remettons un "Dossier du nouveau propriétaire", riche en informations sur les prêts hypothécaires, la recherche d'une maison et, bien sûr, sur le nouveau RELTR.

6. Certains établissements "parlent" de vous aider à devenir propriétaire. Le Trust Royal, lui, vous offre 500 \$.

Passez sans tarder à la succursale du Trust Royal ou de Royal LePage la plus proche.

Partenaire de votre avenir

TRUST ROYAL

* Cette offre s'applique aux prêts hypothécaires de premier rang du Trust Royal ou de Royal LePage, sous réserve des critères d'admissibilité. Maximum de 500 \$ par prêt. Le RELTR doit avoir été ouvert avant la demande de prêt hypothécaire. L'achat de la maison doit être effectué avant le 31 décembre 1990.

dépôts garantis

9%
1 AN
taux annuel

FIDUCIE PRÊT ET REVENU

Québec
Place d'Youville 692-1221 Sainte-Foy
Galerie de La Capitale 626-1221 1117, Jean Dequen 659-1814

8%
VARIABLE
180 JOURS

- Encaissable sur demande, intérêts versés en entier, après 30 jours
- Dépôt minimal de 2 000 \$

888, rue St-Jean, suite 100 522-4206

TRUST FINANCIAL

• Taux sujet à changement
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada
Membre de la Régie d'assurance-dépôts du Québec

Est-il avantageux d'acheter son REER dans une compagnie d'assurance ?

Qui, de nos jours, n'a pas entendu parler de REER ! À cette période de l'année, les journaux foisonnent d'information sur tout ce qui concerne les régimes enregistrés d'épargne-retraite.

Devant cette masse d'information, il devient difficile de se faire une idée claire des avantages et des inconvénients à acheter son REER dans telle ou telle institution financière.

Nous aimerions vous parler des REER des compagnies d'assurance. Peu de gens connaissent leurs avantages. Pourtant, ils sont nombreux.

SÉCURITÉ :

Les compagnies d'assurance ont été les premières institutions financières à offrir des rentes au public. Lorsqu'en 1957, la législation a permis l'enregistrement des régimes individuels de retraite, notre industrie s'était déjà établie une solide réputation de **solidité** et de **fiabilité**.

Personne n'a jamais été lésé, au Canada, par une compagnie d'assurance-vie qui n'aurait pas respecté ses engagements contractuels. Acheter son REER dans une compagnie d'assurance, c'est savoir que les fonds accumulés sont en parfaite sécurité et sont gérés par une institution financière qui possède une solide expertise dans la gestion des fonds à long terme.

INSAISSISSABILITÉ :

Selon la désignation du bénéficiaire, un REER acheté dans une compagnie d'assurance peut être insaisissable, c'est-à-dire qu'aucun créancier ne peut y accéder quels que soient les problèmes financiers de l'acquéreur. Ce n'est pas le cas des REER achetés dans les autres institutions financières.

FLEXIBILITÉ :

Les REER des compagnies d'assurance jouissent d'une très grande flexibilité quant aux sommes versées périodiquement, aux retraits, aux options à la retraite, etc.

OPTIONS À LA RETRAITE :

Seules les compagnies d'assurance peuvent offrir des **rentes viagères**, c'est-à-dire un revenu de retraite garanti la vie durant. De plus, lorsque vous avez acheté votre REER dans une compagnie d'assurance, sa transformation en rente viagère se fait sans frais.

SERVICE PERSONNALISÉ :

Quoi de plus frustrant que d'attendre en file pour obtenir de l'information par un personnel non spécialisé sur un placement aussi important qu'un REER ?

Par ailleurs, quoi de plus intéressant que d'avoir le loisir d'examiner le pour et le contre de cet achat avec un professionnel capable de faire l'évaluation de vos besoins à l'heure et à l'endroit qui vous conviennent. Et ce même professionnel, l'assureur-vie, se fera un devoir, l'an prochain, de vous faire penser à acheter votre REER. À votre retraite, vous vous en ferez.

Tous ces avantages vous sont offerts à des taux concurrentiels.

Avant de fixer votre choix sur un REER, rendez-vous donc service : renseignez-vous sur les plans offerts par les compagnies d'assurance.

Que ce soit à cause de la sécurité du placement, de la flexibilité, des options à la retraite ou du rendement, un REER acheté dans une compagnie d'assurance vous offre ce qu'il y a de mieux. Pensez-y.

Cette information vous est offerte par le **Centre d'Information** de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP). Vous pouvez nous rejoindre gratuitement en composant le 1-800-361-8070.



Le "prime rate" à 11 pour 100

♦ TORONTO (PC) — Plusieurs banques ont annoncé hier une hausse de leur taux d'intérêt préférentiel (prime rate) d'un demi-point, à 11 pour 100, afin de soutenir le dollar canadien chancelant. Il s'agit de la deuxième augmentation en une semaine.

Le nouveau taux entre en vigueur aujourd'hui aux établissements suivants: Banque Nationale, Caisse centrale Desjardins, Banque Royale, Toronto-Dominion, Banque de Montréal et la Banque Continentale du Canada.

La BNE et la Banque de Commerce songent à suivre le mouvement mais aucune décision n'a encore été prise.

Selon un cambiste, le dollar canadien était tombé à 71.27 cents US avant que les hausses du taux préférentiel soient annoncées. Par la suite, notre monnaie montait à 71.45 avant de redescendre à 71.40 en clôture, une baisse de 17-50 par rapport à vendredi.

Assurance: bientôt de nouvelles politiques

♦ OTTAWA (PC) — Face aux hausses des primes d'assurance des municipalités, la ministre d'État aux Finances, Mme Barbara McDougall, annoncera sous peu de nouvelles politiques fédérales en matière d'assurance.

C'est ce que Mme McDougall a répondu, hier, aux Communautés, à un député qui lui demandait ce qu'elle ferait pour aider les municipalités à se procurer de l'assurance qui ne soit pas trop coûteuse. Interrogée à l'extérieur des Communautés, la ministre a affirmé qu'elle était préoccupée par les changements profonds qui se produisent dans l'industrie de l'assurance, mais elle n'a pas davantage précisé ses intentions.

Le député Alan Redway, de Toronto, affirme que plusieurs municipalités n'ont pas les moyens d'obtenir une assurance à cause de la hausse des primes exigées par les compagnies d'assurance.

Certaines villes auraient eu à subir des augmentations de plus de 130 pour 100 de leurs primes d'assurance.

Unicorp Resources sera vendue

♦ CALGARY (PC) — La compagnie Asamera Inc. a annoncé mardi qu'elle allait faire une offre pour acquérir la totalité des actions classées "A" et "B" Unicorp Resources Ltd.

L'offre consistera en une action privilégiée sans droit de vote et un certificat-actions, contre chaque lot de 10 actions classées "A" ou "B" Unicorp Resources.

Unicorp Canada Corp., qui détient environ 73.6 pour 100 et 71.1 pour 100 respectivement des actions "A" et "B" Unicorp Resources, a convenu d'accepter l'offre.

Chaque action privilégiée Asamera aura une valeur attribuée de \$15 canadiens; elle sera convertible à l'option du détenteur en une action ordinaire Asamera durant deux ans et sera rachetable pour conversion, après un an de la date d'émission, si les actions ordinaires Asamera se traitent au prix de \$13.75 canadiens durant une période de 20 jours consécutifs.

Au bout de deux ans à compter de la date de l'émission, chaque action privilégiée est convertie automatiquement en une action ordinaire.